



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT **2006** ANNUEL

LA BOUSSOLE DE LA BANQUE

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- ▶ mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- ▶ émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- ▶ contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- ▶ fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- ▶ communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- ▶ l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- ▶ le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- ▶ l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- ▶ la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- ▶ communiquons clairement et ouvertement;
- ▶ mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- ▶ développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- ▶ témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- ▶ nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.





BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

David A. Dodge
Governor - Gouverneur

Le 27 février 2007

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2006 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D.A. Dodge".



TABLE DES MATIÈRES



- 4 Message du gouverneur
- 10 Gouvernance
- 18 Politique monétaire
- 24 Monnaie
- 30 Système financier
- 36 Gestion financière
- 40 Regard sur l'avenir
- 46 Rapport financier
- 51 États financiers
- 74 Cadres supérieurs

M E S S A G E D U G O U V E R N E U R

L'année 2006 a marqué un tournant pour la Banque du Canada. Nous avons mené à bien notre plan à moyen terme, La Banque de demain, et commencé à écrire un autre chapitre de l'histoire de l'institution, fondé sur un nouveau plan triennal. Dans le présent rapport, nous ne nous contentons pas de rendre compte de nos réalisations passées; nous fournissons également de l'information sur les plans et les priorités exposés dans notre plus récent plan à moyen terme. Et à mesure que nous progressons, nous avons toujours présent à l'esprit le mandat initial de la Banque, établi il y a plus de 70 ans, qui consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».



David Dodge, gouverneur

L'évolution des politiques en 2006

Pour la Banque, le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible reste un moyen fondamental de s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de promouvoir le bien-être économique et financier des Canadiens et des Canadiennes. Notre détermination à atteindre cet objectif a été réaffirmée par le renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation, dont l'annonce a été faite conjointement avec le gouvernement fédéral en novembre.

Durant la dernière année, les forces économiques mondiales ont continué d'exiger un ajustement considérable dans l'ensemble des régions et des secteurs de l'économie canadienne. Parallèlement, la variabilité des cours de l'énergie a entraîné des fluctuations appréciables de l'indice des prix à la consommation. L'inflation est passée d'un sommet de 2,8 % en janvier à un creux de seulement 0,7 % en septembre. Pour sa part, le taux d'augmentation de l'indice de référence, qui s'était chiffré à un peu moins de 2 % en début d'année, dépassait quelque peu ce seuil à l'automne. Ce mouvement de l'inflation fondamentale cadrerait avec une économie qui, globalement, tournait à un niveau légèrement supérieur à son plein potentiel. Face aux pressions croissantes qui s'exerçaient sur l'appareil de production durant le premier semestre de 2006, la Banque a relevé son taux directeur (le taux cible du financement à un jour) à quatre reprises, le portant ainsi à 4,25 % en juillet, niveau où il est demeuré jusqu'à la fin de l'année. Au second semestre, nous estimions que le plus grand risque à la hausse entourant notre projection au sujet de l'inflation était lié au dynamisme des dépenses des ménages et à la progression des

prix des logements, tandis que le principal risque à la baisse tenait à la possibilité que l'économie américaine ralentisse plus fortement que prévu. La Banque considérait que ces risques étaient relativement équilibrés.

En 2006, nous avons achevé la mise en circulation des billets de banque de la série *L'épopée canadienne*, qui sont dotés d'éléments de sécurité ultramodernes tels qu'une bande métallique holographique, un portrait en filigrane, un fil fenêtré à couleur changeante tissé à même le papier et un chiffre en transvision. Grâce à cette nouvelle série et aux avantages que procurent les partenariats décrits ci-après, de nets gains ont été enregistrés dans la lutte contre le faux-monnayage, la valeur et le nombre des billets contrefaits ayant diminué pour une deuxième année d'affilée.

Étant donné l'importance du bon fonctionnement des systèmes financiers canadien et international dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, la Banque s'est appliquée, durant la dernière année, à mener des recherches sur le système financier et à promouvoir l'efficacité de celui-ci, ainsi qu'à plaider pour le renforcement du Fonds monétaire international et l'accroissement de son efficacité.

La Banque de demain – Le plan à moyen terme 2003-2006

La fin de 2006 a coïncidé avec celle des travaux réalisés dans le cadre du plan à moyen terme lancé en 2002, *La Banque de demain*. Au cours des quatre dernières années, nous avons atteint les importants objectifs que nous nous étions alors fixés. Ceux-ci avaient pour rôle de nous

aider à mieux respecter nos engagements envers les Canadiens tout en nous efforçant d'être à l'avant-garde des banques centrales du monde. Nos objectifs s'articulaient autour de trois grands thèmes qui touchaient toutes les fonctions de la Banque, à savoir la recherche, les partenariats et les communications.

L'importance que nous attachons à la *recherche* s'est reflétée dans les efforts déployés pour accroître les capacités d'analyse de la Banque.

Du fait de notre engagement à attirer et à retenir les employés les plus talentueux, nous avons été à même d'effectuer des recherches et des analyses conjoncturelles de haute qualité sur les économies mondiale et canadienne, en rapide mutation, ce qui s'est révélé extrêmement précieux pour la conduite de la politique monétaire. Nous avons aussi intensifié nos activités de recherche sur les politiques relatives au secteur financier et les meilleurs moyens de favoriser la stabilité et l'efficacité de notre système financier.

Cet attachement de longue date à la recherche s'applique en outre aux projets à long terme. La recherche et l'analyse ont joué un rôle crucial dans le renouvellement de l'entente concernant la cible de maîtrise de l'inflation. À cette occasion, nous avons clarifié certains aspects du régime de cibles d'inflation et mis sur pied un programme de recherche afin de déterminer s'il est possible d'améliorer davantage notre cadre de maîtrise de l'inflation au cours des décennies futures et comment y parvenir.

La priorité que nous accordons à la recherche apparaît dans la diversité des autres champs d'étude exposés plus loin dans le présent rapport. J'aimerais toutefois souligner ici l'élaboration et

la mise en place d'un nouveau modèle de projection économique et d'analyse de politiques, appelé TOTEM (pour *Terms-of-Trade Economic Model*). Ce modèle met à profit les points forts de l'ancien modèle de l'économie canadienne utilisé par la Banque mais, en tirant parti des grands progrès techniques accomplis dans les domaines de l'économie et de l'informatique depuis une dizaine d'années, il fournit une description plus riche de l'économie du pays.

Le thème des *partenariats* a été illustré par nos réalisations dans le cadre de la fonction Monnaie. Nous avons élaboré un programme complet de formation et de sensibilisation, en vue d'aider les détaillants et le public à distinguer les billets authentiques des faux. La Banque a également collaboré étroitement avec les organismes d'application de la loi et d'autres banques centrales afin de combattre la contrefaçon faite par ordinateur. Un réseau d'information a été créé dans le but de sensibiliser davantage les procureurs fédéraux, provinciaux et territoriaux au problème du faux-monnayage et de promouvoir les outils mis à leur disposition pour obtenir un verdict de culpabilité contre les auteurs de délits de contrefaçon.

L'accent mis sur les partenariats a aussi servi à soutenir la fonction Gestion financière. À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, nous avons travaillé de concert avec le gouvernement et les opérateurs des marchés financiers afin d'améliorer le fonctionnement du marché des titres d'État. Nous avons également accru l'efficacité du processus d'adjudication des bons du Trésor et des obligations du gouvernement.

De plus, les partenariats avec le monde universitaire ont été renforcés par l'instauration du

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada, qui vise à encourager et à mettre en valeur la recherche dans des domaines revêtant une importance particulière pour les fonctions de notre institution.

Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour accroître la transparence de notre travail, reconnaissant ainsi que les politiques sont d'autant plus efficaces qu'elles sont bien communiquées et largement comprises. Le troisième thème du plan à moyen terme, à savoir des *communications claires*, mettait cet engagement en lumière. Dans nos livraisons du *Rapport sur la politique monétaire* et nos communiqués relatifs à l'établissement du taux directeur, nous avons décrit plus en détail nos hypothèses, nos analyses et nos projections économiques. Les membres du Conseil de direction ont continué de prononcer des discours sur des questions touchant la politique monétaire en général, afin de mieux expliquer certains sujets comme les changements au sein de l'économie mondiale, l'incidence des marchés émergents asiatiques et les mouvements des taux de change, pour ne citer que quelques exemples.

Notre engagement à l'égard de la communication est également à la base de nos réalisations dans le cadre de la fonction Système financier. Nous avons en effet préparé des analyses plus approfondies sur des questions liées à la stabilité et à l'efficacité du système financier, analyses qui sont parues dans la *Revue du système financier*. Ces quatre dernières années, nous avons élargi notre connaissance des enjeux relatifs au système financier et communiqué le fruit de nos recherches aux Canadiens. Nous avons aussi accru notre degré de transparence en améliorant notre

site Web, afin que le public ait accès plus rapidement à une vaste gamme de renseignements.

La période d'application de notre plan à moyen terme triennal, intitulé *La Banque de demain*, a été prolongée d'un an pour nous permettre de nous occuper de certaines questions qui se sont posées en cours de route. Par exemple, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait consolider nos plans de continuité des opérations et renouveler plusieurs aspects de notre infrastructure. Le travail se poursuit dans ces secteurs, qui constituent des éléments fondamentaux de notre nouveau plan à moyen terme.

Allons de l'avant : bâtissons l'avenir ensemble – Le plan à moyen terme 2007-2009

Dans les trois prochaines années, nous continuerons de mettre en œuvre une politique monétaire axée sur le maintien de l'inflation à 2 %. Parallèlement, nous entreprendrons un programme de recherche afin de déterminer si notre cadre de maîtrise de l'inflation, déjà très efficace, peut être encore amélioré. Nous demanderons aux chercheurs de se pencher sur deux questions en particulier : les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à adopter une cible d'inflation inférieure à 2 % et, d'autre part, à remplacer la cible d'inflation actuelle par une cible à plus long terme fondée sur le niveau des prix. Nous espérons que d'autres parties joindront leurs efforts aux nôtres en vue de mener cette recherche à terme bien avant l'échéance de la présente entente, en 2011. Nous tenterons d'approfondir notre compréhension de l'incidence de la mondialisation sur l'économie

canadienne, examinerons les effets de l'évolution démographique sur la productivité et l'économie, et chercherons des façons d'accroître l'efficacité de la politique monétaire de la Banque.

Nous nous emploierons à raffermir la confiance du public dans les billets de banque canadiens en faisant baisser encore davantage les niveaux de contrefaçon. La Banque s'est fixé comme objectif de réduire ces niveaux de plus de 50 % d'ici 2009. Des travaux de recherche seront menés sur de nouveaux éléments de sécurité, thèmes et concepts destinés à la prochaine génération de billets. Nous continuerons de resserrer nos liens avec les commerçants, les policiers et les procureurs. Et comme le faux-monnayage est un problème d'envergure internationale, nous maintiendrons notre collaboration avec les autres banques centrales et les spécialistes de la sécurité.

Pendant la période visée par le nouveau plan à moyen terme, la Banque entend améliorer encore sa capacité d'assurer la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement, de même que la façon dont elle collecte et utilise les données financières. Elle mettra en place de meilleurs mécanismes d'évaluation de la stabilité du système financier et de l'efficience du secteur financier canadien. Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour favoriser la réforme du Fonds monétaire international afin que cette institution joue un rôle plus pertinent et plus important dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Pour continuer de gérer efficacement la dette, la trésorerie et les réserves de change du gouvernement du Canada, ainsi que les propres actifs

financiers de la Banque, nous ferons en sorte, durant les trois prochaines années, de renouveler nos systèmes de gestion financière et d'accroître nos capacités d'analyse.

Le nouveau plan s'articule autour de trois priorités à l'échelle de la Banque qui nécessiteront des investissements au cours des trois années visées. Il s'agit du renouvellement de l'infrastructure, de la création d'un milieu de travail de qualité supérieure et de l'adoption de pratiques d'avant-garde qui favorisent la saine gouvernance afin de préserver la confiance que les Canadiens portent à l'institution en matière d'intendance. La stratégie de cette dernière concernant les ressources humaines, destinée à attirer et à retenir des employés compétents et talentueux, prévoit des défis stimulants et des possibilités de perfectionnement uniques, une rémunération globale concurrentielle et un milieu de travail hors pair.

Notre plan à moyen terme peut être consulté dans notre site Web, sous la rubrique *Direction et administration* de la section *Au sujet de la Banque*.

Conclusion

Comme je l'ai dit plus tôt, le présent rapport n'a pas pour seul objet de rendre compte de nos réalisations passées au regard de nos quatre fonctions : Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière. Il fait aussi état de nos objectifs et de nos priorités à moyen terme. Les stratégies auxquelles nous aurons recours pour atteindre ces objectifs sont expliquées plus en détail dans les pages qui suivent.

La solide réputation de la Banque et ses succès jamais démentis reposent sur les compétences et le professionnalisme de l'ensemble de son personnel. Je tiens à remercier personnellement les employés pour leur travail acharné en 2006 et tout au long de la période couverte par le dernier plan à moyen terme. Je leur suis reconnaissant de leurs efforts et de leur engagement à l'égard de l'excellence. Je désire aussi remercier les membres du Conseil d'administration pour leur appui constant. J'aimerais tout particulièrement exprimer ma gratitude aux administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance en 2006 pour leur dévouement envers la Banque et les Canadiens. Ces administrateurs sont Ronald Keefe, Daniel Gallivan, J. Spencer Lanthier, Kit Chan et Jim Hinds.

Malheureusement, M. Hinds, qui était originaire de Sudbury, en Ontario, est décédé peu après avoir quitté ses fonctions au Conseil. Nous avons tous profité grandement de ses judicieux conseils au fil des ans.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux administrateurs et me réjouis à la perspective de travailler avec eux. La banque centrale du Canada continuera de rendre compte de ses résultats à tous les Canadiens et Canadiennes et de remplir son mandat de façon à favoriser la prospérité économique et financière du pays et de ses citoyens.



G O U V E R N A N C E

Le mandat de la Banque

La Banque du Canada, en tant que banque centrale du pays, a pour mandat de promouvoir le bien-être économique des Canadiens. Pour ce faire, elle s'emploie à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, à émettre des billets de banque sûrs ainsi qu'à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier; elle exerce également une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement. En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère en outre les réserves de change, la dette publique et les opérations de trésorerie.

Le cadre de gouvernance de la Banque

Le cadre de gouvernance est fondé sur des rôles et des responsabilités bien définis afin de permettre à la Banque de s'acquitter de son mandat. Il s'appuie sur des éléments clés tels que la planification stratégique, la gestion des risques, la transparence et la clarté de la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par l'institution et des résultats obtenus.

L'élaboration d'un plan à moyen terme triennal est au cœur de l'approche de la Banque en matière de gouvernance. Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'approbation de l'orientation stratégique et

du plan lui-même, et suit la mise en œuvre de ce dernier. Le document énonce les priorités stratégiques et les plans financiers de la Banque; il comprend une analyse intégrée des risques connexes et fournit des indicateurs de rendement harmonisés avec les objectifs fixés. Le Conseil évalue chaque année l'intendance de l'institution pour faire le bilan des progrès accomplis et des objectifs atteints au regard du plan.

La gestion des risques représente un rouage essentiel de la gouvernance. La Banque définit les principales sources de risques à la lumière de ses responsabilités et de ses priorités stratégiques. Dans le contexte d'un examen annuel, les cadres supérieurs se penchent sur les risques liés aux activités, à la réputation, aux finances,

au fonctionnement, à la sécurité et au plan antisinistre de l'institution. Ils déterminent et jaugent les risques susceptibles d'empêcher cette dernière de réaliser ses objectifs. Des stratégies efficaces d'atténuation des risques sont appliquées; surveillées par la direction, elles sont revues périodiquement dans le cadre du plan de travail du département de la Vérification. Ce département relève du Comité de la vérification du Conseil, et ses représentants se réunissent à huis clos avec le Comité pour discuter de l'efficacité des contrôles internes établis dans le but d'atténuer les risques. Le Conseil d'administration supervise l'ensemble du processus de gestion des risques.

La Banque s'est dotée d'une entité indépendante, le Bureau de surveillance des risques financiers, qui fait le suivi et rend compte du rendement des placements ainsi que des risques associés aux opérations de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement. Le ministère des Finances et la Banque doivent contrôler les résultats de ce suivi.

La Banque a également élaboré un plan détaillé de continuité des opérations. Ce plan vise deux grands objectifs : garantir au public la continuité des opérations bancaires essentielles et assurer la sécurité du personnel de l'institution et la protection des actifs.

La transparence rendue possible par des communications régulières et efficaces constitue un autre élément crucial du cadre de gouvernance de la Banque. Les témoignages que le gouverneur et le premier sous-gouverneur présentent périodiquement devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat, conjugués aux discours prononcés par des cadres supérieurs, aux publications, aux documents de recherche et aux rapports versés dans son site Web, permettent à la Banque de rendre compte

des résultats obtenus au regard des objectifs de politique publique qu'elle s'est fixés. Des informations d'intérêt public sur ses activités sont diffusées régulièrement dans son site Web, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Les faits saillants de 2006

L'une des grandes réalisations de 2006 au chapitre de la gouvernance a été l'adoption du nouveau plan à moyen terme triennal. Tout au long du processus qui a mené à l'approbation de ce document par le Conseil d'administration, la direction a soumis à l'examen de ce dernier des priorités stratégiques possibles. Après plusieurs étapes de révision tenant compte des commentaires du Conseil sur le cadre financier et les risques associés au plan, une version finale a été avalisée. Ses principaux éléments sont décrits plus loin dans le présent rapport.

À la lumière des nouvelles tendances du marché du travail, le Conseil d'administration et le Bureau supérieur de direction se sont penchés sur des questions liées à la stratégie de rémunération de la Banque. Leurs discussions s'inscrivaient dans le contexte du cadre de gestion des ressources humaines, qui vise à offrir au personnel une rémunération concurrentielle par rapport aux marchés de référence, des occasions de perfectionnement uniques et des défis stimulants, ainsi qu'un milieu de travail de qualité supérieure. Ces questions continueront d'être portées à l'attention du Conseil en 2007. Afin de répondre aux préoccupations relatives à la charge de travail, on a revu les exigences du Conseil et les autres processus institutionnels dans un souci de rationalisation, l'objectif étant de réduire l'effort de travail global tout en préservant l'ensemble des informations nécessaires à une prise de décisions efficace.

Le personnel de la Banque

La Banque étant une institution fondée sur le savoir, ses quelque 1 200 employés jouent un rôle crucial dans sa réussite. La majorité d'entre eux est en poste au siège, à Ottawa, mais une centaine travaille aux centres des opérations de Montréal et de Toronto. Un petit nombre, doté d'une expertise dans les questions liées à l'économie, aux marchés financiers et à la monnaie, exerce ses fonctions dans des bureaux régionaux situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax.

La Banque cherche à créer un milieu de travail favorisant le foisonnement d'idées et la mise en commun des connaissances, et s'efforce d'offrir des possibilités de perfectionnement et une expérience professionnelle stimulante. L'appui au bilinguisme, à l'équité en matière d'emploi et à l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et les besoins personnels fait partie intégrante de ce milieu de travail. Comme c'est le cas dans de nombreuses autres organisations, les effectifs de la Banque présentent un profil démographique diversifié, et celle-ci est en train de revoir ses politiques relatives aux ressources humaines pour être en mesure de satisfaire les besoins et les intérêts changeants de son personnel. Pour de plus amples renseignements, on pourra consulter la rubrique *Au sujet de la Banque*, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Dans le cadre des fonctions de surveillance qu'il assume relativement à l'efficacité du processus de formulation de la politique monétaire, le Conseil d'administration s'est réuni à huis clos avec le conseiller spécial Bruce Little, l'un des journalistes financiers les plus respectés au pays. M. Little a fait profiter la Banque de son expérience des communications liées aux

questions d'ordre macroéconomique dans les discussions sur la transparence et sur des sujets apparentés qu'il a eues avec la direction au cours de son mandat d'un an, lequel s'est terminé en août 2006. Le Conseil a également rencontré des représentants du Fonds monétaire international, qui lui ont donné d'autres avis concernant la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs au chapitre de la politique monétaire.

Conformément à son objectif visant à maintenir des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, la Banque a continué de faire le suivi des tendances extérieures, notamment celles ayant trait à la gouvernance des sociétés d'État. La structure du présent rapport annuel intègre justement des améliorations découlant des pratiques optimales observées par d'autres institutions. Enfin, des modifications aux pratiques comptables ont été approuvées dans le but de respecter les nouvelles normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration participe à la gouvernance de la Banque en surveillant l'ensemble des fonctions administratives ainsi que le processus permettant d'assurer la formulation efficace de la politique monétaire.

Outre le gouverneur, qui en vertu de la loi assume la présidence du Conseil d'administration, et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs indépendants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote mais constitue un lien important avec le ministère). Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil. En 2006, cinq nouveaux administrateurs se sont

jointes au Conseil, et des séances d'orientation avec le personnel de la Banque ont été organisées pour les aider à se familiariser avec les fonctions, les activités et les plans de l'institution.

Comme il a déjà été mentionné, les membres du Conseil sont chargés d'examiner et d'entériner les objectifs, les plans et le budget de la Banque. Les administrateurs indépendants doivent également nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur pour des mandats de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et évaluer leur rendement. La revue annuelle des plans de relève, qui vise à assurer la continuité des connaissances et la gestion efficace de l'institution de façon permanente, fait partie intégrante de la surveillance qu'exerce le Conseil sur l'efficacité de la gestion de la Banque.

En 2006, les administrateurs indépendants ont élu un nouvel administrateur principal, David Barnard, qui, en tant que président du Comité du régime de gestion et de mise en candidature, supervise les pratiques de gouvernance du Conseil et de la Banque. L'administrateur principal préside les séances à huis clos auxquelles participent les administrateurs à chaque réunion du Conseil et dirige le processus annuel d'autoévaluation, un outil permettant une analyse approfondie des pratiques suivies. M. Barnard remplace Spencer Lanthier, qui a accompli deux mandats comme administrateur et contribué de façon importante à la gouvernance de l'institution à titre d'administrateur principal de 2003 à 2006.

Le Conseil d'administration compte plusieurs comités permanents, sur lesquels il s'appuie pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance. Outre le Comité de direction, prévu par la *Loi sur la Banque du Canada*, il y a des comités chargés

du régime de gestion, des ressources humaines et de la rémunération, de la vérification, de la planification et du budget, et des pensions. Selon les besoins, des groupes consultatifs composés de plusieurs administrateurs sont créés pour discuter de sujets d'intérêt particulier. Il existe actuellement trois groupes consultatifs, qui se penchent sur des questions liées à la monnaie, aux technologies de l'information et aux pensions. De plus, lorsqu'un nouveau gouverneur ou premier sous-gouverneur doit être choisi, le Conseil forme un comité spécial pour piloter le processus de recrutement.

- Comité de direction, présidé par David Dodge (gouverneur)
- Comité du régime de gestion et de mise en candidature, présidé par David Barnard (administrateur principal)
- Comité des ressources humaines et de la rémunération, présidé par Jocelyne Pelchat
- Comité de la vérification, présidé par Michael O'Brien
- Comité de la planification et du budget, présidé par Jean-Guy Desjardins
- Comité des pensions, présidé par Paul Jenkins (premier sous-gouverneur)

Les administrateurs indépendants sont rémunérés selon un barème d'émoluments recommandé par le gouvernement et approuvé par le gouverneur en conseil. Ce barème est publié dans la *Gazette du Canada*. En 2006, la rémunération totale versée aux administrateurs s'est élevée à 274 400 \$. Cette somme comprend les provisions annuelles et les indemnités quotidiennes pour la participation aux réunions (les six réunions du Conseil et celles des groupes consultatifs et des comités susmentionnés) et aux autres activités de la Banque.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Dodge
Gouverneur
Nommé en 2001



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur
Nommé en 2003



David T. Barnard
Administrateur principal
Président et chef de la direction, iQmedX
Regina (Saskatchewan)
Nommé en février 2005



William Black
Administrateur de société
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Nommé en octobre 2006



Philip Deck
Président du conseil et
chef de la direction, MKS Inc.
Toronto (Ontario)
Nommé en octobre 2006



Jean-Guy Desjardins
Président du conseil et
chef de la direction, Centria Inc.
Montréal (Québec)
Nommé en mars 2003



Paul D. Dicks
Associé, Benson Myles
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Nommé en décembre 2002



Bonnie DuPont
*Vice-présidente générale,
 Ressources de l'entreprise, Enbridge Inc.
 Calgary (Alberta)
 Nommée en octobre 2006*



Carol Hansell
*Associée principale, Davies Ward
 Phillips & Vineberg s.r.l.
 Toronto (Ontario)
 Nommée en octobre 2006*



Barbara Hislop
*Directrice générale
 Variety – The Children's Charity of British Columbia
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 Nommée en mars 1998*



Gilles Lepage
*Administrateur de société
 Caraquet (Nouveau-Brunswick)
 Nommé en mai 2005*



Michael O'Brien
*Administrateur de société
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 Nommé en octobre 2006*



Jocelyne Pelchat
*Présidente et chef de la direction,
 Entreprises Pelchat Moïse Inc.
 Sutton (Québec)
 Nommée en février 2005*



Thomas J. Rice
*Président du conseil,
 Jovian Capital Corporation
 Winnipeg (Manitoba)
 Nommé en juin 2005*



Robert Wright
*Sous-ministre des Finances
 Membre d'office*

Le Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur assume seul la responsabilité de la conduite de la politique monétaire. Mais, en pratique, il la partage avec ses collègues du Conseil de direction. Celui-ci fonctionne par consensus pour formuler, mettre en œuvre et communiquer la politique monétaire avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications. L'entente conclue entre la Banque et le gouvernement fédéral relativement à la cible de maîtrise de l'inflation constitue un élément central du cadre redditionnel en matière de politique monétaire. Cette entente a été renouvelée le 23 novembre 2006 pour une période de cinq ans, qui prendra fin le 31 décembre 2011.

La cible d'inflation demeure fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %. En général, les décisions de politique monétaire concernant le niveau approprié du taux d'intérêt directeur par rapport à la cible d'inflation à moyen terme sont prises à huit dates d'annonce préétablies. Ces décisions sont transmises par voie de communiqué et sont également publiées dans le *Rapport sur la politique monétaire* et sa mise à jour, documents dans lesquels la Banque examine les tendances et conjonctures économiques et financières au regard de la stratégie qu'elle poursuit pour la maîtrise de l'inflation au Canada.

Le Conseil de direction se compose du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.



Le Conseil de direction (de gauche à droite) : David Longworth, sous-gouverneur; Tiff Macklem, sous-gouverneur; David Dodge, gouverneur; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; et Pierre Duguay, sous-gouverneur



Le Bureau supérieur de direction (de gauche à droite) : Sheila Vokey, chef du département des Services financiers; David Longworth, sous-gouverneur; Tiff Macklem, sous-gouverneur; Janet Cosier, conseillère en planification stratégique et en gestion des risques; David Dodge, gouverneur; Mark Jewett, avocat général et secrétaire général; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Pierre Duguay, sous-gouverneur; et Sheila Niven, chef du département des Services généraux

Le Bureau supérieur de direction

Le Bureau supérieur de direction de la Banque fournit l'orientation requise pour permettre à celle-ci de s'acquitter de ses responsabilités. Il supervise l'ensemble des opérations de l'institution et statue sur les grandes questions d'ordre organisationnel, financier et stratégique qui doivent être recommandées au Conseil d'administration aux fins d'approbation.

Le Comité du système financier

Ce comité étudie les enjeux relatifs aux systèmes financiers à l'échelle nationale et internationale, et définit les grandes orientations dans des domaines qui relèvent de la Banque, notamment à l'égard des questions de principes généraux, de surveillance et d'arbitrage entre le risque et l'efficacité.

Le Comité du système financier se compose des membres du Conseil de direction, de l'avocat général et secrétaire général, du conseiller en politiques de réglementation et du chef du département des Communications.

POLITIQUE MONÉTAIRE

« Il y a maintenant 15 ans que le Canada a adopté un régime de cibles d'inflation pour le guider dans la formulation de sa politique monétaire. Depuis, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est descendue au niveau bas, stable et prévisible de près de 2 %, la production réelle s'est accrue en moyenne de 3 % par an et le taux de chômage est tombé à ses niveaux les plus faibles en 30 ans. »

*Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada
concernant la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation
23 novembre 2006*

L'expérience du Canada et d'autres pays dans le monde montre que la meilleure contribution que les autorités monétaires peuvent apporter au bien-être économique des ménages et des entreprises est de suivre une stratégie visant le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. L'atteinte d'un tel objectif ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de promouvoir une croissance et une stabilité économiques durables. Conçu pour faciliter la réalisation de cet objectif et aider la Banque du Canada à mieux rendre compte de ses actes, le régime de poursuite de cibles d'inflation adopté en 1991 définit une cible explicite à l'égard du taux d'augmentation annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC). En novembre 2006, le gouvernement canadien et la Banque ont renouvelé leur entente relative au cadre de maîtrise de l'inflation pour une autre période de cinq ans; la cible d'inflation reste donc à 2 %, soit le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %.

La politique monétaire canadienne a donné de très bons résultats en 2006, mais il a fallu relever des défis de taille. Certes, l'inflation mesurée par l'IPC est demeurée à l'intérieur de la fourchette cible pendant la majeure partie de l'année, se chiffrant à 2 % en moyenne; cependant, l'environnement macroéconomique a obligé la Banque à apporter certains ajustements à son principal instrument de politique monétaire : le taux cible du financement à un jour.

En 2006, comme tout au long de la période couverte par le plan à moyen terme 2003-2006, la Banque a analysé l'évolution économique et financière, mené des recherches de grande qualité et fait preuve de clarté et d'ouverture dans ses communications. Au nombre des priorités qu'elle s'était fixées dans son plan à moyen terme figuraient l'approfondissement de l'analyse de l'évolution sectorielle, l'amélioration de ses modèles de projection, l'acquisition d'une meilleure compréhension du contexte extérieur

et des implications de ce dernier pour l'économie canadienne, ainsi que l'évaluation de l'expérience du Canada en matière de cibles d'inflation.

L'atteinte de la cible d'inflation

Le principal défi au chapitre de la politique monétaire en 2006 a été de conserver l'équilibre macroéconomique et de garder le taux d'accroissement de l'IPC près de la cible de 2 %, tout en facilitant l'ajustement qui s'opérait dans un grand nombre de régions et de secteurs d'activité du pays. Au début de l'année, on estimait que l'économie canadienne tournait près de sa capacité de production, et le taux de chômage se maintenait aux alentours de ses niveaux les plus faibles en 30 ans. Pendant les cinq premiers mois de 2006, le taux cible du financement à un jour a été relevé quatre fois de suite, ce qui a atténué la détente monétaire mise en place précédemment afin d'aider l'économie à faire face à des chocs extérieurs.

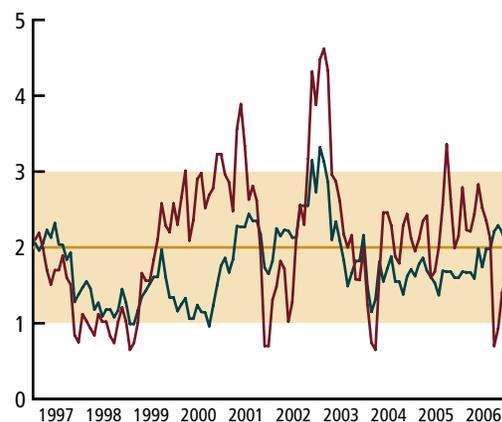
Même si la demande était considérée comme légèrement excédentaire en milieu d'année, la Banque a décidé de laisser son taux directeur à 4,25 % en juillet ainsi qu'aux dates d'annonce préétablies qui ont suivi en 2006. Selon le scénario de référence qu'elle évoquait, et qui faisait état d'un profil équilibré des risques, ce taux se situait à un niveau compatible avec l'atteinte de la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. Lors de son examen annuel de l'économie canadienne, le Fonds monétaire international (FMI) a fait le commentaire suivant : « La Banque du Canada a concilié adroitement [les] risques divergents et pris

la sage décision de laisser les taux d'intérêt inchangés à partir de mai¹. »

L'inflation mesurée par le taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC a été très volatile en 2006, passant d'un sommet de 2,8 % en janvier à un creux de seulement 0,7 % en septembre, pour ensuite s'inscrire à 1,5 % en moyenne pendant les derniers mois de l'année (voir le graphique). La variabilité qui a marqué cette période tient surtout aux fluctuations importantes des cours du pétrole et du gaz naturel. Toutefois, le recul notable de l'inflation enregistré au second semestre de l'année est dû à la réduction de un point de pourcentage de la taxe sur les produits et services entrée en vigueur en juillet, combinée à l'annulation de l'incidence de la flambée des prix de l'énergie que l'ouragan Katrina avait provoquée un an plus tôt.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



— IPC global
— Indice de référence*
■ Fourchette cible de maîtrise de l'inflation
— Point médian de la fourchette cible

* Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

1. Conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV menée au Canada par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2007, 7 décembre 2006

L'inflation mesurée par l'indice de référence – qui exclut huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes – a évolué d'une façon fort différente. Elle est demeurée à l'intérieur d'une fourchette étroite de 1,6 à 2,0 % au premier semestre de 2006, puis a atteint un sommet de 2,2 % au dernier trimestre, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie et du renchérissement des logements.

Au printemps, la Banque a été confrontée à des défis dans la réalisation de ses objectifs pour le taux du financement à un jour, en raison des fortes pressions à la baisse qui s'exerçaient sur le taux des prêts à un jour garantis par des titres d'État. Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, elle a procédé à de nombreuses opérations de cession en pension et annoncé qu'elle garderait généralement les soldes de règlement à zéro, mais qu'elle ne s'engageait plus à neutraliser l'incidence de telles opérations. Devant la persistance des pressions à la baisse sur les taux des prêts garantis, la Banque a, à l'occasion, laissé le niveau des soldes de règlement tomber en deçà de zéro après avoir effectué des cessions en pension. Ces incitations financières ont encouragé les acteurs du marché à s'échanger des fonds à un jour à des taux plus proches de la cible.

La reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation

Le 23 novembre 2006, la Banque et le gouvernement du Canada ont renouvelé leur entente relative à la maîtrise de l'inflation pour une autre période de cinq ans. Même si les principaux éléments du cadre en place sont restés inchangés, la Banque a pris soin d'examiner auparavant plusieurs questions connexes dans le but de renforcer et de clarifier l'application de ce cadre.

Elle s'est penchée sur trois points en particulier : le rôle de guide que jouent les mesures de l'inflation fondamentale, l'horizon approprié pour le retour de l'inflation à la cible après un choc, et l'attention à apporter aux prix des actifs sous un régime de cibles d'inflation.

Dans la note d'information qu'elle a publiée lors du renouvellement de l'entente, la Banque a aussi indiqué qu'il fallait continuer la recherche afin de déterminer quel type de cadre de conduite de la politique monétaire contribuerait le mieux au bien-être économique des Canadiens dans les décennies à venir. Deux sujets seront étudiés de plus près. On s'interrogera sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à adopter une cible d'inflation inférieure à 2 % et, d'autre part, à remplacer la cible d'inflation actuelle par une cible à plus long terme fondée sur le niveau des prix. Au cours des trois prochaines années, la Banque entend diriger un programme de recherche concerté sur ces grandes questions, et elle invite d'autres chercheurs à se joindre à elle dans cette entreprise. L'objectif est de terminer les travaux avant 2011, afin que les parties intéressées aient suffisamment de temps pour discuter des résultats et de leurs implications.

L'évaluation de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire exigent une surveillance exhaustive et minutieuse de la situation au Canada et à l'étranger, de même que la conduite de recherches à long terme. La Banque utilise des informations provenant de Statistique Canada et de nombreuses sources internationales; elle en recueille d'autres dans le cadre de ses activités de liaison externe et des réunions fréquentes tenues avec des représentants de



Activité de liaison en région : Peter Kinley (à gauche), président de Lunenburg Industrial Foundry & Engineering, fait visiter le chantier naval de l'entreprise, situé à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, au sous-gouverneur Tiff Macklem (au centre) et au représentant régional principal David Amirault, en juin 2006.

l'industrie et du monde du travail au pays. Elle combine cette somme de renseignements aux résultats de ses propres travaux, notamment les enquêtes menées par ses cinq bureaux régionaux, afin d'obtenir un portrait plus net de la conjoncture actuelle des économies nationale et mondiale et de leur trajectoire future probable.

Pour établir ses projections et suivre l'évolution à court terme de l'économie canadienne, le personnel s'appuie également sur des modèles économétriques, dont le plus important est TOTEM. Ce nouveau modèle d'équilibre

général dynamique et stochastique de la Banque, devenu pleinement opérationnel au début de 2006, sert au travail de prévision, d'évaluation des risques et de simulation de la politique monétaire portant sur l'économie canadienne². Deux autres grands modèles, MUSE et GEM, fournissent des données sur l'évolution de l'économie américaine et de l'économie mondiale respectivement³.

Parmi les grandes questions que la Banque a examinées en 2006, mentionnons : les risques macroéconomiques associés à la modification

2. Pour en apprendre davantage, consulter l'article intitulé « TOTEM, le nouveau modèle de projection et d'analyse de politiques de la Banque du Canada », paru dans la livraison de la *Revue de la Banque du Canada* de l'automne 2006.

3. MUSE est l'acronyme de *Model of the U.S. Economy* (modèle de l'économie américaine), et GEM, celui de *Global Economy Model* (modèle de l'économie mondiale).

de la composition de la dette des ménages; les déterminants de la production potentielle et de la croissance de la productivité; les liens entre le secteur financier et le secteur réel de l'économie; la sensibilité des importations et des exportations aux mouvements des taux de change et à la progression des revenus; ainsi que les déterminants et les conséquences des ajustements sectoriels et régionaux au Canada.

La recherche à long terme

La Banque n'affecte pas la totalité de ses ressources analytiques aux activités de suivi ou d'établissement des prévisions. Elle accorde tout autant d'attention à la recherche à long terme, qui lui permet de mieux comprendre comment les économies fonctionnent et sont susceptibles de réagir à diverses initiatives des pouvoirs publics.

Le Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

Lancé en 2002, le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à encourager et à mettre en valeur la recherche de pointe dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale et l'économie des institutions financières et des marchés financiers (y compris les questions liées à la stabilité financière). Les candidats sélectionnés reçoivent une bourse sous forme d'allocation annuelle pour une période renouvelable de

cinq ans, ainsi que des fonds supplémentaires afin de couvrir l'embauche d'assistants de recherche et les frais connexes.

En 2006, la bourse a été décernée à Gregor Smith, dont les travaux sur la macroéconomie empirique, la macroéconomie des économies ouvertes et l'histoire des sciences économiques sont mondialement connus. Cette nomination porte à cinq le nombre de lauréats du programme.



Remise de la bourse de 2006 (de gauche à droite) : le premier sous-gouverneur Paul Jenkins, le gouverneur David Dodge, le titulaire de la bourse, Gregor Smith, professeur à l'Université Queen's, et David Barnard, administrateur et président du Comité de nomination



Durant la période couverte par le plan à moyen terme 2003-2006, la recherche de fond a été centrée sur des thèmes importants tels que les déterminants du comportement des prix et des salaires au Canada, l'incidence de l'accroissement de la productivité et de la modification des tendances démographiques sur la production potentielle, et les ajustements sectoriels aux chocs extérieurs. Il faut cependant signaler qu'une grande part des travaux de longue haleine réalisés en 2005 et en 2006 a été consacrée à la recherche d'améliorations à apporter au régime de cibles d'inflation de la Banque ainsi qu'à l'étude d'enjeux connexes, en prévision du renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation. Ces questions et d'autres sujets d'intérêt sont décrits plus en détail dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/bourses/grandes_lignes_06.html.

Les recherches de la Banque s'enrichissent grâce aux commentaires et à l'éclairage fournis par des intervenants externes et aux partenariats conclus avec des chercheurs de l'extérieur. Cet apport d'idées et les discussions fécondes qu'il tend à engendrer sont soutenus par un ambitieux programme de publications et la participation active du personnel à nombre de colloques, séminaires et ateliers organisés soit par la Banque, soit par des universités, des instituts de recherche ou d'autres entités. En 2006, les économistes de la Banque ont fait paraître 21 études dans des revues à comité de lecture et des ouvrages, produit 49 documents de travail, donné 167 exposés à l'extérieur et tenu 11 colloques et ateliers à la Banque même.

MONNAIE

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Dans le cadre de son dernier plan à moyen terme, qui a pris fin en 2006, l'institution s'est employée à accroître la sûreté intrinsèque des billets, à mieux en faire connaître les nouveaux éléments de sécurité et à appuyer les efforts de répression de la contrefaçon déployés par les corps policiers et l'appareil judiciaire.

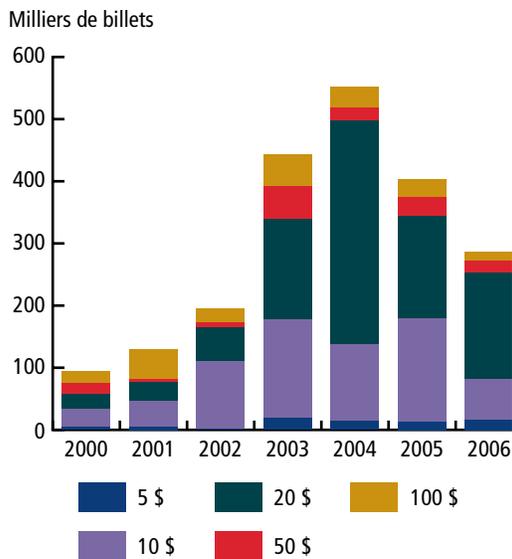
La Banque a réalisé d'importants progrès à l'égard de ces trois priorités : elle a lancé la série de billets *L'épopée canadienne*, dont les éléments de sécurité sont à la fine pointe de la technologie, établi des partenariats avec le secteur de la vente au détail et sensibilisé davantage les autorités policières et judiciaires à la gravité du délit de contrefaçon. Ces initiatives ont fait chuter considérablement les niveaux de contrefaçon ces deux dernières années. Dans son plan à moyen terme 2007-2009, la Banque s'est donné comme objectif de continuer d'abaisser ces niveaux. Elle compte mettre au point une série de billets encore plus difficiles à reproduire. En outre, elle entend promouvoir la vérification des billets par les détaillants, poursuivre ses efforts visant à décourager la contrefaçon et accroître l'efficacité et l'efficacité du Système de distribution des billets de banque.

La réalisation de progrès dans la lutte anticontrefaçon

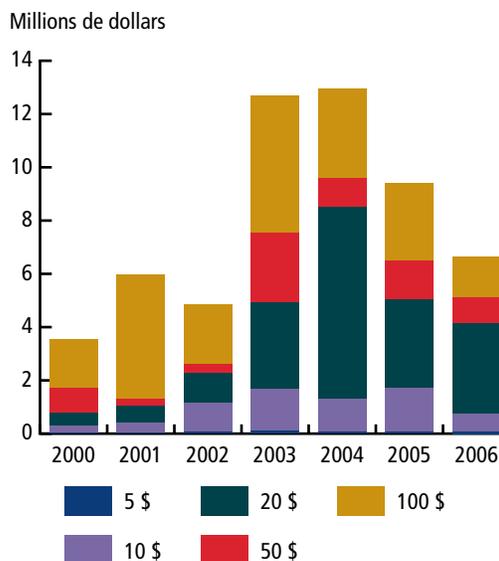
Pour la deuxième année de suite, la *valeur* et le *nombre* de faux billets trouvés en circulation ont enregistré un recul marqué, passant de 12,9 millions de dollars et 552 700 billets en 2004, à 9,4 millions de dollars et 402 568 billets l'année suivante, puis à 6,7 millions de dollars et 287 088 billets en 2006. Cette diminution est principalement attribuable au lancement de la série *L'épopée canadienne*, plus sûre, et au démantèlement de plusieurs réseaux de faux-monnayeurs par les forces policières. En outre, les tribunaux se montrent moins indulgents à l'égard des faussaires, et les commerçants ont fortement amélioré leurs pratiques de vérification des billets. Le nouveau plan à moyen terme de la Banque vise notamment à ramener

à moins de 100, d'ici 2009, le nombre de faux détectés par million de billets en circulation. Ce nombre était de 326 en 2005 et de 221 en 2006.

Nombre de faux billets trouvés en circulation



Valeur des faux billets trouvés en circulation



L'amélioration de la sûreté des billets

Dans le cadre de sa stratégie visant à fournir des billets sûrs aux Canadiens, la Banque a émis, le 15 novembre 2006, une version améliorée de la coupure de 5 dollars de la série *L'épopée canadienne*. Tous les billets de cette série sont maintenant pourvus des éléments de sécurité introduits en 2004, dont la bande métallique holographique, le portrait en filigrane, le fil fenêtré de couleur changeante tissé à même le papier et le chiffre en transvision. La Banque recommande toujours de vérifier plus d'un élément.

En 2006, la Banque a orienté ses activités de recherche-développement vers la préparation de la prochaine génération de billets. Elle s'est dotée d'un plan ambitieux dont l'objectif est de lancer, au plus tard en 2011, les premières coupures d'une nouvelle série auxquelles seront intégrés des éléments de sécurité beaucoup plus perfectionnés. On a déjà commencé à élaborer et à tester des modèles génériques et à simuler les conditions d'utilisation des billets.

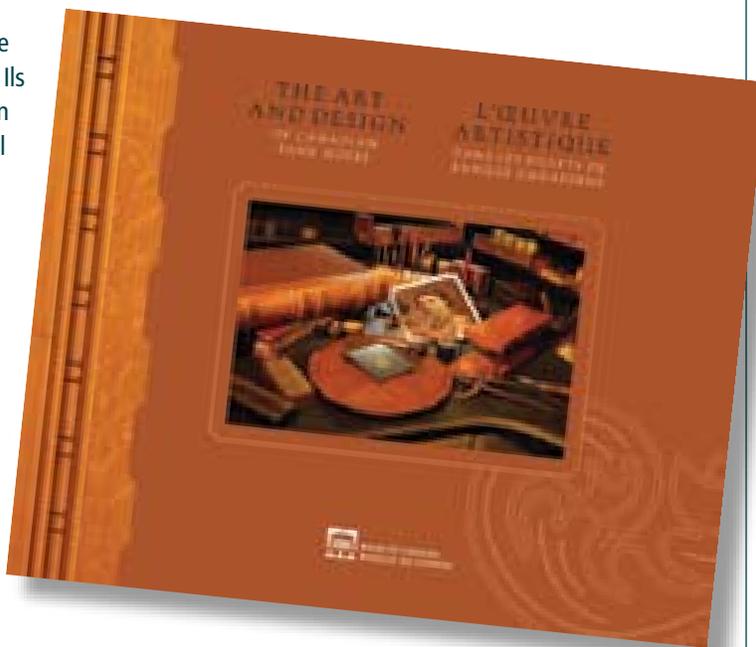
La contrefaçon est une menace universelle qui exige une mobilisation à l'échelle mondiale. La Banque participe activement à de nombreuses initiatives avec d'autres banques centrales, les intervenants de l'industrie de la sécurité et les fabricants de matériel. Elle fait également partie du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales; cette organisation, qui réunit 27 banques centrales, met actuellement en place des systèmes de prévention de la contrefaçon, analyse les menaces à la sûreté des billets qui se dessinent dans le monde et cherche des moyens d'y faire face.

L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens

Les billets de banque constituent le lien le plus tangible entre une banque centrale et la population qu'elle sert. Ils sont à la fois un moyen d'échange, un artefact culturel, un symbole national et un moyen de communication. Ils doivent en outre être à l'épreuve de la contrefaçon. Aussi leur conception et leur production représentent-elles un défi de taille.

L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens, le deuxième d'une série de livres portant sur la Banque du Canada, explore les coulisses du monde exigeant de la conception des billets. Il met en valeur la beauté des billets canadiens et célèbre l'art du graveur.

On peut commander cet ouvrage depuis le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca, ou se le procurer au Musée de la monnaie, au siège de la Banque, à Ottawa.



La sensibilisation à l'importance des éléments de sécurité

Les éléments de sécurité ne sont efficaces que si les gens les vérifient pour s'assurer de l'authenticité des billets. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, la Banque donne des séances de formation et d'information à des détaillants de partout au pays et collabore avec les médias afin de mieux faire connaître les éléments de sécurité dont sont dotés les billets. La Banque travaille de près avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes canadiens d'application de la loi à élaborer et à offrir des programmes d'information et de sensibilisation visant à prévenir et à décourager

la contrefaçon. On peut trouver du matériel de référence ainsi qu'un module de formation en ligne dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/education.

La Banque mène des enquêtes sur diverses facettes de l'utilisation des billets, dont les pratiques des détaillants en matière de vérification. Les résultats de ces enquêtes, qui sont présentés à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/sondage, permettent de mieux définir les stratégies de formation et de communication. La Banque a aussi entrepris des recherches en vue de déterminer si les éléments de sécurité servant à authentifier les billets sont faciles à utiliser.

En 2006, le Musée de la monnaie de la Banque, situé à Ottawa, a poursuivi son importante mission d'information du public sur les billets de banque et la détection de la contrefaçon, en plus de gérer la Collection nationale de monnaies et de faire mieux connaître le rôle que joue la Banque dans l'économie canadienne. Les expositions et les programmes scolaires du Musée ont attiré environ 37 000 personnes, et pas moins de 182 500 autres ont pris part aux activités de diffusion à l'extérieur d'Ottawa.

La nouvelle stratégie de communication sur les billets, énoncée dans le plan à moyen terme 2007-2009 de la Banque, s'adresse aux commerçants et aux clients, les deux parties à une transaction au comptant. Elle encourage les premiers à prendre l'habitude de vérifier les billets reçus, et les seconds à considérer cette pratique comme une précaution qui profite à tous.

La promotion de l'observation de la loi

Le programme de la Banque relatif à l'observation de la loi aide à prévenir la contrefaçon et à faire arrêter les faussaires. Il est axé sur :

- une meilleure reconnaissance de la gravité du délit de contrefaçon par une sensibilisation accrue aux conséquences sociales et économiques de ce crime;
- la transmission, aux policiers et aux procureurs de la Couronne, d'information et de matériel destinés à faciliter les enquêtes et les poursuites liées aux infractions de contrefaçon.

En 2006, la Banque a étendu la portée de son programme d'observation de la loi et en a renforcé l'efficacité.



Une agente de la GRC montre comment vérifier les éléments de sécurité des billets lors de l'exposition agricole Agribition, tenue à Vancouver.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay vient de remettre le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon à la sergente Mary Kostashuk, de la Section des délits commerciaux de la GRC en Colombie-Britannique (Division E), et au constable Kurtis Bosnell, du Détachement régional de la vallée du haut Fraser de la GRC. Leurs efforts conjugués ont mené au démantèlement d'un important réseau de contrefaçon et à la condamnation du chef de celui-ci. De gauche à droite : Pierre Duguay, sous-gouverneur; Mary Kostashuk, sergente; Giuliano Zaccardelli, commissaire de la GRC; et Kurtis Bosnell, constable.

L'un des principaux volets de ce programme consiste à collaborer avec le ministère fédéral de la Justice et à soutenir le travail des procureurs généraux des provinces en fournissant à ces derniers de la documentation sur les procès pour contrefaçon et les précédents en matière de sentences. Au moment de déterminer la peine des faussaires, les juges ont de plus en plus souvent recours à une déclaration sous serment concernant la fréquence et les effets de la contrefaçon. Ces ressources sont accessibles depuis le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/ressources_juridiques.html.

Le maintien de la qualité des billets en circulation

Grâce au Système de distribution des billets de banque, mis au point de concert avec les institutions financières, les flux de billets entre ces dernières sont gérés de façon conjointe. La Banque retire de la circulation les billets usés ainsi que les contrefaçons et fournit des coupures de qualité en quantité suffisante. Pour leur part, les succursales des institutions financières expédient les billets excédentaires et ceux qui sont impropres à la circulation à leurs centres régionaux de distribution. Ceux-ci détiennent

des réserves de billets pour le compte de la Banque et envoient les billets impropres à la circulation aux centres des opérations de cette dernière aux fins de traitement. Les représentants régionaux de la Banque assurent la liaison avec le personnel des institutions financières aux points régionaux de distribution. En 2006, la Banque a étudié des façons d'optimiser ce système dans le but d'améliorer l'état des billets en circulation.

Avec le concours des institutions financières du pays, la Banque a mené un ambitieux programme visant à remplacer les billets des anciennes séries par ceux de la série *L'épopée canadienne*. On estime qu'à la fin de 2006, 87 % des billets en circulation (si l'on ne tient pas compte de la coupure de 5 dollars améliorée) appartenaient à la nouvelle série.

En association avec la GRC et les institutions financières qui participent au Système de

distribution des billets de banque, la Banque a instauré un processus qui permet d'accélérer la collecte et le traitement des faux billets retirés de la circulation. Grâce à cette initiative, elle obtient plus rapidement des renseignements sur les cas de contrefaçon, et les organismes d'application de la loi peuvent se concentrer sur leur travail d'enquête plutôt que sur les questions administratives entourant la manipulation des billets contrefaits. Ainsi, toutes les parties y trouvent leur compte.

La Banque a amorcé la mise à niveau de son infrastructure de traitement des billets afin d'en accroître la capacité et la souplesse tout en préservant l'efficacité des opérations et en réduisant les risques. Des efforts importants ont également été consacrés à la consolidation des relations contractuelles avec les fournisseurs.

SYSTÈME FINANCIER

La Banque du Canada s'attache à promouvoir la fiabilité et l'efficacité du système financier en offrant des services bancaires spécialisés – notamment en sa qualité de prêteur de dernier ressort –, en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, en effectuant et en publiant des recherches de même qu'en fournissant des conseils à diverses organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques.

Les activités menées dans le cadre de la fonction Système financier depuis quatre ans ont été définies à partir du plan à moyen terme de l'institution, dont 2006 était la dernière année d'application. La Banque a renforcé sa capacité d'assurer la surveillance des grands systèmes de compensation et de règlement. Ses principaux thèmes de recherche ont été le fonctionnement de ces systèmes, les risques que présente la multiplication des liens transfrontières entre les marchés de valeurs mobilières et entre les systèmes de règlement de titres, la conduite de simulations de crise macrofinancière, la surveillance du risque systémique, la prévision des épisodes de tensions financières et les rouages de marchés financiers très variés. La Banque s'est inspirée de ces travaux pour formuler des conseils stratégiques à l'égard des lois, des règlements et des pratiques touchant l'infrastructure, les institutions et les marchés financiers.

Elle a favorisé une meilleure continuité des opérations au sein de composantes essentielles du système financier canadien et a réduit le risque opérationnel associé aux services de paiement et aux autres services bancaires qu'elle offre. La Banque a aussi été l'instigatrice de propositions visant à accroître la fiabilité et l'efficacité du système financier international.

Les analyses et les recherches que la Banque a effectuées en 2006 ont été axées sur les risques associés au système financier national et sur l'efficacité de ce dernier. L'institution a également pris part aux travaux de groupes multilatéraux chargés d'examiner des enjeux liés à la fiabilité et à l'efficacité du système financier international, y compris la nécessité de réformer le Fonds monétaire international (FMI) pour tenir compte des nouvelles réalités économiques mondiales.

La promotion de la fiabilité et de l'efficacité du système financier

La Banque concourt à l'efficacité du système financier en menant et en publiant des recherches de même qu'en offrant des conseils à des organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques. Elle collabore avec d'autres autorités réglementaires et organismes du secteur public, avec des acteurs du secteur financier et leurs associations, ainsi qu'avec des universitaires. En 2006, ses chercheurs se sont penchés sur : la transparence des marchés des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des actions et des changes; la conduite de simulations de crise macrofinancière et la mesure des risques potentiels que présentent les liens transfrontières entre les systèmes de compensation et de règlement; et la productivité et l'efficacité du système bancaire canadien.

Au cours de 2006, la Banque a continué de soutenir activement les efforts favorisant la stabilité financière à l'échelle du globe. Elle a joué un rôle de premier plan dans le débat mondial sur la réforme des institutions financières internationales, en particulier du FMI. L'engagement de la Banque témoigne de la volonté de préserver le rôle clé que joue le Fonds sur la scène financière internationale et de la nécessité d'adapter le fonctionnement de celui-ci à l'évolution des réalités économiques. Les recherches et analyses de son personnel ont porté sur la gouvernance du FMI et sur les activités de prêt et de surveillance de ce dernier. Certaines ont été réalisées conjointement avec le ministère des Finances et d'autres banques centrales. Les résultats de ces travaux, qui s'appuient en grande partie sur des études effectuées en collaboration avec la Banque d'Angleterre, ont été communiqués dans le contexte de forums internationaux et par le truchement d'articles destinés aux décideurs publics. De plus, le gouverneur de la Banque du

Canada s'est entretenu avec les administrateurs du FMI de la réforme possible de cette institution.

La Banque est aussi membre d'assemblées internationales, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et de plusieurs comités et groupes de travail placés sous les auspices de la Banque des Règlements Internationaux. Ces entités s'intéressent à une vaste gamme de sujets, dont l'évaluation des risques potentiels qui pèsent sur le système financier; la surveillance et le développement des systèmes de paiement; les mécanismes destinés à assurer la continuité des opérations de composantes essentielles du système financier dans un environnement transfrontière; l'incidence des modifications de la composition des actifs détenus par les caisses de retraite et les compagnies d'assurance; le financement du logement; et les conséquences de l'accession de la Chine au rang de grande puissance économique ainsi que de son adhésion aux accords internationaux, notamment en matière de commerce. La Banque continue également de fournir de l'aide technique à des pays étrangers dans le cadre des différentes activités du FMI auxquelles elle participe.

Tenant compte de l'évolution mondiale, des impératifs nationaux et des perceptions changeantes quant aux pratiques exemplaires, la Banque poursuit sa collaboration avec les exploitants et les acteurs des systèmes canadiens de compensation et de règlement d'importance systémique en vue de perfectionner les processus de continuité des opérations. Ces systèmes sont au cœur du système financier canadien, et la moindre défaillance de leur part pourrait avoir de lourdes répercussions sur l'ensemble de l'économie. En 2006, les exploitants de ces systèmes ont pris de nouvelles mesures pour renforcer leurs plans de continuité, notamment en répartissant leurs employés entre des sites distincts et en améliorant leur capacité à reprendre leurs activités,

après une grave perturbation, en deçà du délai de deux heures actuellement visé.

La Banque procure à ces systèmes des services exclusifs et a continué de recourir à une double stratégie pour le faire d'une manière qui soit encore plus fiable. En premier lieu, elle s'est dotée d'un programme pluriannuel de renouvellement visant à moderniser à la fois l'application informatique et l'infrastructure sous-jacente qui servent à la prestation des services bancaires aux institutions financières. Initialement prévu pour 2006, l'achèvement de ce projet a dû être reporté en raison des essais supplémentaires qu'a exigés l'application et des difficultés posées par la mise en place de l'infrastructure. En second lieu, la Banque a poursuivi l'examen de ses propres plans de continuité des opérations. En 2005,

elle a mené à terme, après trois années d'efforts, un projet ayant pour but d'améliorer la capacité de son site de relève à faire face efficacement à de fortes perturbations de son fonctionnement. Les essais réalisés en 2006 ont révélé certaines lacunes, dont la correction figure parmi les grandes priorités.

En outre, la Banque a de nouveau fait valoir le rôle crucial que jouent les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique auprès des organismes provinciaux chargés de déterminer la primauté d'accès aux ressources essentielles – électricité, carburant diesel, services municipaux, etc. – en situation d'urgence. Elle a aussi collaboré avec ces organismes à certaines initiatives connexes, notamment des simulations de pénuries, pour aider à gérer de telles situations.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay (à gauche) et Guy Legault, président-directeur général de l'Association canadienne des paiements, signent un protocole d'entente en novembre 2006.

Les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique au Canada

Les valeurs et/ou les volumes quotidiens des effets traités par les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique ont atteint des niveaux records en 2006.

Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) : Exploité par l'Association canadienne des paiements, ce système prend en charge les paiements en dollars canadiens dont le montant est élevé ou dont la date et l'heure de règlement revêtent une importance capitale. Nombre moyen de transactions quotidiennes : 19 000. Valeur moyenne journalière des transactions : 166 milliards de dollars. Volume et valeur records des transactions quotidiennes atteints en 2006 : 31 000 transactions et 253 milliards de dollars.

CDSX : Exploité par les Services de dépôt et de compensation CDS inc., ce système règle la quasi-totalité des opérations sur actions et titres de dette au Canada. Nombre moyen d'opérations réglées chaque jour : 391 000. Valeur brute moyenne des transactions réglées chaque jour : 232 milliards de dollars. Volume record des transactions quotidiennes atteint en 2006 : 684 000.

CLS : Exploité par la CLS Bank, ce système sert au règlement des opérations de change en quinze devises. Nombre moyen d'instructions de règlement exécutées chaque jour : 252 000. Valeur moyenne des instructions exécutées chaque jour : 2,7 billions de dollars É.-U. Volume et valeur records des instructions quotidiennes atteints en 2006 : 502 000 instructions et 5,5 billions de dollars É.-U.

Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique. Ceux-ci permettent à leurs participants ou aux clients de ces derniers de transférer des fonds et d'autres actifs financiers, comme des devises ou des titres, totalisant chaque jour des centaines de milliards de dollars. Le rôle de la Banque est de s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent pratiquement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement, causée par la défaillance d'un participant ou par tout autre facteur, ait de graves répercussions sur le système financier et l'économie dans son ensemble⁴.

En 2006, les activités de surveillance de la Banque ont surtout porté sur : i) la mise en œuvre d'un protocole d'entente, conclu avec l'Association canadienne des paiements, qui décrit comment les deux organismes comptent travailler ensemble à l'atteinte de leur objectif commun, soit un système sûr et efficace de transfert de gros paiements; ii) l'analyse de l'incidence de la restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée sur les risques et les mécanismes de limitation des risques liés au système CDSX; et iii) la poursuite d'une initiative menée conjointement avec l'organisme de surveillance des banques canadiennes et ayant pour objet d'encourager ces dernières à régler les opérations sur devises en recourant à la CLS Bank, ce qui est maintenant considéré comme une pratique exemplaire d'atténuation du risque de règlement de telles transactions.

4. À ce sujet, voir « Le rôle de la Banque du Canada dans la surveillance des systèmes de compensation et de règlement », *Revue du système financier* (juin 2006).



Réunion du Comité d'orientation de la Revue du système financier

Les recherches et la communication des résultats

Un volet important des activités de la Banque consiste à nourrir le débat sur divers enjeux concernant le système financier et à placer ceux-ci au cœur des politiques publiques. L'institution publie deux fois l'an la *Revue du système financier* et organise des colloques et des ateliers visant à susciter l'intérêt et la discussion sur ces questions. La *Revue* a évolué depuis son lancement en décembre 2002. D'après une enquête réalisée en 2006, les lecteurs sont satisfaits de la publication dans l'ensemble. La Banque entend néanmoins mieux cibler le périodique au cours des prochaines années. Depuis juin 2006, la *Revue du système financier* est devenue le principal moyen par lequel la Banque rend compte de ses activités de surveillance en

matière de conception et d'exploitation des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique.

Au cours de l'année 2006, la Banque a été l'hôte d'ateliers sur le fonctionnement des marchés financiers, dont un sur la microstructure des marchés des changes et des marchés boursiers, préparé en collaboration avec la Banque de Norvège. Elle a tenu un colloque sur les marchés des titres à revenu fixe en mai. Elle a aussi organisé, de concert avec le ministère des Finances, un atelier consacré au FMI, sujet dont elle a également débattu avec d'autres banques centrales et à diverses conférences. Le gouverneur a aussi continué d'accueillir les réunions trimestrielles des responsables d'organismes de réglementation des marchés des titres. La Banque a soumis des propositions



concernant ces marchés au Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ainsi qu'aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les recherches effectuées à la Banque ont porté notamment sur :

- la modélisation des opérations de paiement du STPGV en vue d'évaluer les relations d'arbitrage entre la liquidité et les coûts des garanties ainsi que les répercussions de la défaillance d'un participant;

- l'élaboration d'outils servant à mesurer les risques au sein du système financier et l'approfondissement des travaux sur la conduite de simulations de crise macrofinancière;
- l'analyse suivie de la gestion, par les banques canadiennes, du risque de règlement des opérations de change;
- la microstructure des marchés des titres à revenu fixe et des marchés des changes;
- l'efficacité du système bancaire canadien.

La plupart de ces recherches ont paru sous forme de documents de travail ou ont été publiées dans des revues spécialisées.

GESTION FINANCIÈRE

Les activités de gestion financière que mène la Banque sont liées à son rôle d'agent financier du gouvernement fédéral ainsi qu'aux opérations bancaires qu'elle effectue en son propre nom et pour le compte d'autres banques centrales et d'organisations financières internationales.

Durant la période visée par le plan à moyen terme 2003-2006, la Banque a amélioré l'efficacité et l'efficacéité de ses opérations. Plusieurs initiatives ont été axées sur le maintien de la liquidité et de l'efficacéité du marché des obligations du gouvernement canadien dans un contexte de diminution de la dette publique. Dans l'ensemble, la Banque a renforcé le programme de gestion de la dette en réponse aux innovations et à l'évolution des rôles des intermédiaires et des investisseurs. La structure de gouvernance et de surveillance de toutes ses activités de gestion financière a été considérablement renforcée. La Banque a constamment mis à niveau les systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats utilisés dans le cadre de la gestion des réserves officielles de liquidités internationales. Elle a élargi les partenariats conclus avec les gestionnaires de réserves et de risques d'autres banques centrales, d'organismes de gestion de la dette de pays souverains ainsi que d'institutions du secteur privé. De plus, elle est parvenue à réduire les coûts d'exploitation des services relatifs aux titres destinés aux particuliers pendant la majeure partie de la période couverte par le plan, et a entamé une restructuration en profondeur des fonctions à l'appui du programme de placement des titres au détail.

Enfin, en ce qui concerne les opérations qu'elle mène pour son propre compte, la Banque a revu les activités de placement de son fonds de pension à l'aune d'un cadre général de gestion de l'actif et du passif, et elle a apporté plusieurs améliorations à sa politique de placement.

Le rôle d'agent financier

Les fonctions qu'assume la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral englobent toute une gamme d'activités : la gestion des emprunts de l'État sur le marché institutionnel ainsi que celle de ses liquidités, le placement d'actifs financiers, la prestation de services bancaires connexes, la surveillance des risques associés à son rôle d'agent financier et la fourniture de différents services liés au programme de placement des titres au détail du gouvernement.

Les activités de gestion de la trésorerie de l'État et de ses emprunts sur le marché institutionnel intérieur visent à assurer au gouvernement fédéral un financement stable à faible coût qui lui permet de combler ses besoins opérationnels. L'atteinte de cet objectif est facilitée par la promotion du bon fonctionnement du marché des

titres du gouvernement canadien. En 2006, le volume des rachats d'obligations a dépassé le chiffre projeté, et des opérations de rachat et de conversion totalisant 10,9 milliards de dollars ont servi à financer des émissions brutes d'obligations. Le fait que l'on tient davantage compte du degré de substituabilité entre les obligations de référence à deux ans nouvellement émises et les obligations existantes portant la même date d'échéance a permis l'émission d'un nombre accru d'obligations à plus long terme. En outre, on a apporté au cycle d'émission des obligations à cinq ans des changements qui augmenteront encore plus la substituabilité entre les titres existants et les obligations de référence nouvellement émises. À quelques occasions durant l'année, la Banque a consenti des prêts, entièrement garantis, de valeurs mobilières figurant à son bilan en vertu du programme de prêt de titres. Dans le cadre de ce programme, qui a été instauré en 2002, la Banque soutient la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres d'une échéance précise en période de forte demande de ces derniers.

Le plan mis en place pour atteindre l'objectif du gouvernement de ramener à 60 % la part de la dette à taux fixe en 2007-2008 se déroule comme prévu. L'encours des obligations a reculé de 2,3 milliards de dollars en 2006 pour se situer à 252,4 milliards. Celui des bons du Trésor a diminué de 2,4 milliards pour se chiffrer à 124,7 milliards. De nouveaux gains d'efficacité ont également été réalisés dans la conduite des adjudications, les délais de diffusion des résultats étant passés, en moyenne, de 1,99 minute en 2005 à 1,89 minute en 2006 dans le cas des adjudications ordinaires, et de 3,95 minutes à 3,07 minutes au cours de la même période pour ce qui est des opérations de rachat et de conversion.

Par ses opérations de gestion de la trésorerie, la Banque veille à ce que le gouvernement fédéral

dispose des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins opérationnels quotidiens et à ce que le coût associé au maintien d'encaisses inutilisées soit réduit au minimum. Des améliorations apportées aux techniques de gestion de la trésorerie se sont traduites par une diminution des soldes moyens du Receveur général, qui ont été ramenés de 7,6 milliards de dollars en 2005 à 6,6 milliards en 2006.

Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada, qui sont surtout détenues dans le Compte du fonds des changes, servent à fournir des liquidités en devises et à procurer, au besoin, des fonds pour promouvoir un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. À la fin de l'exercice, les réserves officielles de liquidités internationales totalisaient 35,1 milliards de dollars É.-U., en hausse de 2,0 milliards par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les avoirs du Compte du fonds des changes sont financés principalement par un programme permanent de swaps de devises fondés sur des titres intérieurs. Des titres libellés en monnaies étrangères sont aussi émis pour alimenter les réserves. La valeur nominale brute des swaps de devises conclus en 2006 s'est élevée à 4,8 milliards de dollars É.-U. Cette situation a été en partie contrebalancée par l'arrivée à échéance d'emprunts et de swaps de devises atteignant 2,9 milliards de dollars É.-U. Le rendement du Compte du fonds des changes pour l'année civile, déduction faite des coûts liés au passif et compte tenu des plus-values et moins-values réalisées ou non, a été de 52 points de base, reflétant les variations des écarts de taux d'intérêt tant sur les actifs que sur les passifs.

Au chapitre de la gestion des risques, la Banque surveille et déclare les risques découlant des opérations qu'elle mène à titre d'agent financier du gouvernement. Elle a recours à des mesures du risque fondées sur les marchés qui sont conformes aux pratiques exemplaires suivies par

les banques centrales et le secteur financier. En 2006, la Banque a amélioré ses outils de gestion des risques en mettant en œuvre un nouveau système de suivi de la fréquence et de la gravité des événements porteurs de risque opérationnel et en introduisant de nouvelles simulations pour évaluer le risque de liquidité selon divers scénarios. La structure de gouvernance, qui définit les cadres de responsabilité et de prise de décisions, a aussi été renforcée.

Tout au long de 2006, la Banque a poursuivi son objectif à moyen terme d'intensification des recherches et des analyses à l'appui de ses fonctions d'agent financier. Au nombre des recherches effectuées figurait un projet de modélisation de la dette. La Banque a en outre formulé des conseils stratégiques, principalement en vue de soutenir l'étude sur la consolidation du financement des sociétés d'État et de régler des questions liées à la liquidité du marché obligataire.

La Banque a également pris part à deux revues effectuées dans le cadre du programme d'évaluation de la trésorerie et qui portaient sur le Compte du fonds des changes et la gestion des soldes de trésorerie du Receveur général. On a estimé que ces deux programmes répondaient efficacement à leurs objectifs respectifs.

Le mode de prestation des services relatifs au programme fédéral de placement des titres au détail a eu pour objet de favoriser la réduction des coûts. À cet égard, le fait marquant de l'année 2006 a été la décision du gouvernement de mettre fin aux activités de l'agence Placements Épargne Canada d'ici au 31 mars 2007 et de regrouper, sous les responsabilités d'agent financier assumées par la Banque, certaines fonctions additionnelles associées au programme de placement touchant la vente, la distribution et le marketing. Ce changement devrait permettre de diminuer l'ensemble des dépenses publiques

consacrées au programme. De plus, la Banque et l'Association canadienne des paiements (ACP) et ses membres ont continué à travailler de concert pour que les certificats de titres au détail soient ajoutés au projet d'imagerie des chèques lancé par l'ACP.

Les autres activités de gestion financière

La structure de gouvernance relative à la gestion du bilan de la Banque a été consolidée grâce à l'officialisation d'une politique de placement portant sur les actifs de l'institution (voir www.banqueducanada.ca/fr/bref/corp-f.html). Ceux-ci sont principalement placés dans une gamme de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement canadien dont les échéances correspondent étroitement au profil des échéances de la dette publique.

La Banque a continué à modifier le cadre de placement de son Fonds de pension en fiducie en vue de mieux apparier l'actif et le passif du Régime de pension, un processus engagé depuis trois ans. Elle a eu davantage recours à des gestionnaires externes qui suivent une stratégie visant à dépasser le rendement total d'un indice, corrigé en fonction du risque. Cette mesure a été associée à un examen et à un processus de sélection plus rigoureux des gestionnaires externes.

Les services bancaires fournis à d'autres banques centrales et à des organisations internationales se sont accrus de 3 % en 2006. La Banque effectue également, avec les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale, des transactions découlant de l'obligation qu'ont ces institutions de lui transférer tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays et inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds

peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant de leur droit. En 2006, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la

Banque a atteint 38 millions de dollars. Celle-ci a traité environ 33 000 demandes de renseignements et versé au total 10,7 millions de dollars en réponse à quelque 7 000 réclamations.

Le programme de placement des titres au détail

Le gouvernement fédéral émet deux catégories de titres au détail : les Obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. On peut se procurer ces titres auprès d'un réseau d'agents vendeurs et dans les entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou les acheter directement par téléphone ou par Internet.

En octobre 2006, on a célébré le 60^e anniversaire du programme des Obligations d'épargne du Canada au Musée canadien des civilisations, à Gatineau. Des certificats d'obligations redessinés ont été émis pour souligner l'occasion.



De gauche à droite : James Flaherty, ministre des Finances; M^{me} Jean Spear, épouse de guerre canadienne; et David Dodge, gouverneur



REGARD SUR L'AVENIR

Le Plan à moyen terme 2007-2009

La Banque assume ses responsabilités en ayant pour visée de se distinguer parmi les banques centrales du monde. En 2007, elle entreprend la mise en œuvre de son nouveau plan à moyen terme. Ce plan s'appuie sur les réalisations du plan précédent, qui mettait l'accent sur les travaux de recherche novateurs et l'intégration des résultats obtenus aux analyses appuyant la prise de décisions stratégiques, sur le renforcement des partenariats et sur l'amélioration de l'efficacité des communications.

Le nouveau plan de la Banque s'articule autour de trois grandes priorités institutionnelles qui exigeront des investissements pendant les trois années de l'horizon de planification, à savoir :

- le renouvellement de l'infrastructure;
- la création d'un milieu de travail de qualité supérieure;
- l'adoption de pratiques d'avant-garde qui favorisent la saine gouvernance afin de préserver la confiance que les Canadiens portent à l'institution en matière d'intendance.

Pour que la Banque puisse attirer et retenir des employés qualifiés et talentueux, sa stratégie de ressources humaines propose des possibilités de perfectionnement uniques et des défis stimulants, une rémunération globale concurrentielle et un milieu de travail hors pair.

La présente section expose les résultats que vise la Banque à moyen terme et les stratégies qu'elle compte mettre en œuvre pour les atteindre. On y aborde également les priorités pour 2007. La version intégrale du plan à moyen terme, dans la forme approuvée par le Conseil d'administration de la Banque, se trouve dans le site Web de l'institution, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/pdf/mtp_2007-09f.pdf.

Politique monétaire

Résultat visé : Contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Stratégie pour atteindre le résultat visé :

Garder l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible au moyen d'une cible d'inflation clairement définie.

Objectifs : Maintenir l'inflation mesurée par l'IPC global au taux visé de 2 % et formuler des recommandations quant au cadre de conduite de la politique monétaire susceptible de contribuer le plus à la bonne tenue future de l'économie.

En 2007 et pendant la majeure partie de la période d'application du plan à moyen terme, la priorité sera accordée aux activités suivantes :

- mener des recherches sur les coûts et les avantages qu'il y aurait, d'une part, à abaisser la cible d'inflation et, d'autre part, à adopter une cible fondée sur le niveau des prix;
- approfondir notre compréhension des rouages et des incidences de la mondialisation;
- effectuer des études plus poussées sur les liens réels et financiers qui sous-tendent le mécanisme de transmission de la politique monétaire;
- analyser les ajustements sectoriels et régionaux aux chocs importants de prix relatifs et à d'autres grandes perturbations;
- réévaluer les perspectives de croissance de la production potentielle compte tenu de l'évolution démographique et des tendances changeantes de la productivité;
- repousser les limites de la transparence et améliorer les communications de la Banque.

Monnaie

Résultat visé : Faire en sorte que les Canadiens se servent des billets de banque en toute confiance.

Stratégie pour atteindre le résultat visé : Réduire les niveaux de contrefaçon en deçà d'un seuil clairement défini.

Objectif : D'ici 2009, abaisser le taux de contrefaçon à moins de 100 faux billets détectés annuellement par million de billets authentiques en circulation.

Pour atteindre le résultat visé, nous comptons agir dans quatre secteurs prioritaires au cours des trois prochaines années :

- créer une nouvelle génération de billets beaucoup plus sûrs, dont l'émission commencera en 2011;
- intensifier la vérification des billets dans les commerces;
- obtenir l'entière participation des procureurs de la Couronne, des organismes d'application de la loi et d'autres intervenants du système judiciaire pour renforcer la dissuasion de la contrefaçon;
- remplacer les billets des anciennes séries et améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations sur billets.

En 2007, la Banque compte :

- effectuer des recherches sur les éléments de sécurité, la thématique et la conception de la prochaine génération de billets de banque tout en continuant d'évaluer divers supports d'impression;
- mener des recherches pour mieux comprendre l'utilisation des billets, la contrefaçon ainsi que les autres modes de paiement et les technologies connexes;
- réorienter les programmes de formation de manière à inciter les commerçants à vérifier l'authenticité des billets;
- continuer d'appuyer et de promouvoir les efforts de dissuasion de la contrefaçon;

- remplacer les billets des séries précédentes et optimiser le Système de distribution des billets de banque;
- moderniser le matériel de traitement des billets.

Systeme financier

Résultat visé : Contribuer au maintien de la stabilité et de l'efficacité du système financier canadien.

Stratégies pour atteindre le résultat visé : Assurer la prestation de services bancaires essentiels et influencer sur le comportement des secteurs public et privé de façon à améliorer la sûreté et l'efficacité du système financier.

Objectifs : Limiter le risque systémique; faire des recherches, des analyses et des recommandations stratégiques influentes et fournir des services bancaires fiables.

Les priorités à moyen terme sont les suivantes :

- appliquer une stratégie en vue d'améliorer la collecte et l'utilisation des données financières;
- mieux se préparer aux situations d'urgence à partir d'un site de relève;
- élaborer un cadre permettant d'évaluer la stabilité du système financier;
- examiner l'efficacité du secteur financier canadien.

En 2007, la Banque prévoit :

- travailler à l'achèvement de la nouvelle application liée aux services bancaires et affermir la résilience des systèmes à l'appui des opérations bancaires;
- approfondir la recherche sur les liens transfrontières entre les systèmes de compensation et de règlement des paiements et des opérations sur titres;



Questions de l'assistance à propos du nouveau plan à moyen terme



Le gouverneur David Dodge s'adresse aux employés à la réunion informelle sur le nouveau plan à moyen terme.

- analyser les opérations des institutions financières complexes et de grande envergure, et particulièrement leur incidence sur le système financier;
- poursuivre ses efforts pour que l'on réforme le FMI, notamment en renforçant la fonction de surveillance de l'organisme.

Gestion financière

Résultat visé : Assurer une gestion stable et efficace des actifs financiers du gouvernement fédéral et de la Banque du Canada ainsi que du rendement de leurs placements et des risques associés à leurs activités.

Stratégies pour atteindre le résultat visé : Entretenir des partenariats efficaces; tirer parti des nouveaux outils d'analyse; passer en revue

les services, les processus et les systèmes; améliorer le cadre de gestion des risques et faire en sorte que les procédures de gouvernance soient claires et efficaces.

Objectif : Fournir des services efficaces grâce à un solide cadre de gestion des risques, y compris des conseils stratégiques avisés, et assurer une mise en œuvre efficace.

Les priorités à moyen terme sont les suivantes :

- accroître les capacités d'analyse;
- renouveler les systèmes et améliorer les processus;
- améliorer la gestion des risques;
- consolider les plans de continuité des opérations.

En 2007, la Banque entend mener les grandes initiatives suivantes :

- continuer de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien;
- améliorer la mesure du rendement des placements et de l'exposition aux risques du Compte du fonds des changes ainsi que l'établissement de rapports en la matière;
- achever le transfert des fonctions de vente et de marketing relatives aux titres destinés aux particuliers qui relevaient auparavant de l'agence Placements Épargne Canada.

Administration générale

Résultat visé : Assurer un soutien efficient et efficace de la fonction Administration générale pour permettre à la Banque d'atteindre ses objectifs.

Stratégies pour atteindre le résultat visé : Continuer à perfectionner le cadre de politique et de responsabilité de la Banque afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience en matière de gestion des ressources humaines, d'infrastructure et de communications internes.

Objectif : Fournir des services efficaces par rapport au coût et des conseils stratégiques avisés concernant la gestion des ressources de la Banque.

À moyen terme, la Banque sera appelée à relever bon nombre des défis auxquels d'autres organisations seront également confrontées. Au chapitre de la gestion des ressources humaines, les marchés où elle recrute sont de plus en plus tendus, les travailleurs possédant des

connaissances spécialisées se raréfient, et la multiplication des départs à la retraite exigera le recours à des stratégies plus proactives de conservation du savoir institutionnel, une planification de la relève, voire des mesures pour inciter les employés à demeurer à la Banque. Des investissements sont prévus dans certains domaines pour aider l'institution à relever ces défis et améliorer le milieu de travail. En 2007 et à moyen terme, la Banque misera sur les principales initiatives suivantes :

- élaborer des stratégies de recrutement et de rémunération qui tiennent compte de l'évolution des besoins opérationnels, des changements démographiques et de la transformation du marché du travail;
- étoffer le programme de perfectionnement en gestion et en leadership;
- accroître la capacité de la Banque d'accéder à des connaissances et de les conserver.

Le renouvellement de l'infrastructure est une autre priorité clé de la Banque. À cet égard, celle-ci prévoit investir dans des technologies informatiques avancées qui soutiennent ses grands objectifs opérationnels, ainsi que dans ses installations et sa sécurité. Des communications internes claires et ouvertes restent une priorité, et les gestionnaires à tous les niveaux déploieront des efforts afin d'expliquer aux employés les priorités institutionnelles, les résultats visés et la contribution du personnel aux domaines d'activité prioritaires. Enfin, la responsabilité de la Banque relativement à l'utilisation qu'elle fait des fonds publics dans l'exercice de ses fonctions constitue un élément fondamental du plan à moyen terme.

EXAMEN FINANCIER



46 Rapport financier

51 États financiers

RAPPORT FINANCIER

Le rapport de gestion qui suit renferme l'analyse financière des opérations de la Banque, notamment les faits saillants liés à l'exploitation, et traite également de la gestion du risque financier ainsi que des modifications comptables à venir.

Le bilan de la Banque du Canada

Pour pouvoir juger de la situation financière d'une banque centrale, il est bon de comprendre comment les activités qu'elle exerce viennent appuyer son mandat. Le bilan de la Banque est relativement simple, par comparaison à celui des grandes institutions financières canadiennes, et les éléments d'actif et de passif y figurant soutiennent une ou plusieurs fonctions de l'institution.

Le poste le plus important de ce bilan est le passif correspondant aux billets de banque canadiens, dont l'émission relève de la fonction Monnaie. La valeur nominale des billets émis constitue un actif pour la population canadienne mais un passif pour la Banque. Ce dernier a tendance à augmenter au fil du temps, de pair avec la hausse de la demande de billets, laquelle est directement liée à la croissance de l'économie canadienne. Le passif sous forme de billets a pour contrepartie les avoirs financiers de la Banque en obligations d'État et en bons du Trésor. Pour gérer les variations saisonnières de la demande de billets, la Banque acquiert des bons du Trésor et d'autres actifs à court terme – notamment au moyen d'opérations de pension à plus d'un jour – dont l'échéance correspond au

moment attendu de la résorption des pics de demande saisonniers.

Les avoirs financiers de la Banque aident cette dernière à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire en lui procurant un flux de revenus dissocié du processus budgétaire du gouvernement. Une partie de ces revenus sert à financer les opérations de la Banque; le reste du revenu net est remis à l'État en versements périodiques tout au long de l'année.

Le cadre adopté par le Canada pour la mise en œuvre de la politique monétaire exige qu'une petite part des actifs de la Banque puisse servir de garantie pour des cessions en pension. Ce cadre, qui repose sur la poursuite d'une cible d'inflation et un taux de change flexible, permet d'influer sur les taux d'intérêt à court terme par le truchement du taux du financement à un jour. Tout au long de l'année, à des dates préétablies, la Banque annonce sa cible pour le taux du financement à un jour, qui est le taux des prêts à un jour que les institutions financières s'accordent mutuellement. Les limites de la fourchette opérationnelle qu'elle vise pour le taux du financement à un jour sont déterminées par la politique accordant aux adhérents de

l'Association canadienne des paiements le droit de tenir des dépôts à la Banque au taux cible minoré de 25 points de base et le droit d'obtenir d'elle des avances garanties au taux cible majoré de 25 points de base. Au besoin, la Banque offre également de procéder à des prises en pension ou à des cessions en pension pour maintenir le taux du financement à un jour près du niveau visé.

Les actifs financiers de la Banque appuient aussi la fonction Système financier. La banque centrale consent quotidiennement des avances de fonds relativement modestes selon les termes de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités. Les intermédiaires financiers sont habituellement en mesure de se prêter des fonds entre eux, de sorte qu'ils ne font pas un usage abondant des facilités d'avances garanties et de dépôt offertes par la Banque. Cependant, les avances accordées peuvent devenir substantielles dans les cas exceptionnels où la Banque doit fournir une aide d'urgence à une institution financière aux prises avec des problèmes de liquidité. La dernière fois que cela s'est produit remonte à 1986. Pour financer ses avances de fonds, la Banque peut procéder à des ventes de bons du Trésor sur le marché, à des mises en pension de titres d'État et à l'émission de titres rémunérés.

Le portefeuille de placements de la Banque, qui relève de la fonction Gestion financière, est constitué principalement de titres d'État dans des proportions reflétant en gros la structure de la dette intérieure négociable du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque n'entre donc pas en ligne de compte dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement. Afin de soutenir l'efficience du marché des effets émis par ce dernier, la Banque administre aussi un programme de prêts de titres, qui l'amène à devenir temporairement une source secondaire de titres. Ainsi, lorsque les bons du Trésor ou les obligations d'une

émission particulière se font rares sur le marché secondaire et que ces effets se négocient sur le marché des pensions en deçà d'un taux plancher prédéterminé, la Banque prête à un jour jusqu'à 50 % de son portefeuille de titres de ces émissions en échange d'autres instruments.

Contrairement à celui de la plupart des autres banques centrales, le bilan de la Banque du Canada ne comprend pas de réserves de change. Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont détenues en grande partie dans un compte distinct, le Compte du fonds des changes, que la Banque gère au nom du gouvernement fédéral.

Faits saillants financiers liés à l'exploitation

Une banque centrale n'a pas pour objectif de maximiser ses profits. La situation financière de la Banque du Canada est façonnée par les mesures que celle-ci prend à l'appui de ses fonctions comme institution responsable d'une politique publique, ainsi qu'il a été précisé dans les sections précédentes.

Points saillants du bilan

Au 31 décembre 2006, l'actif de la Banque s'élevait à 51,6 milliards de dollars et consistait pour l'essentiel en placements totalisant 48,3 milliards. Son principal élément de passif était constitué des billets de banque en circulation, dont la valeur se chiffrait à 48,8 milliards de dollars. Il s'agit là d'une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent, que l'on attribue à la demande accrue de billets de la part des Canadiens.

Les revenus de placements

Les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, et qui provenaient principalement des intérêts produits par les titres

d'État qu'elle détient, ont atteint 2,2 milliards de dollars en 2006, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette progression tient surtout à la taille accrue du portefeuille et aux taux d'intérêt plus élevés. Les revenus nets (déduction faite des dépenses) versés par la Banque au gouvernement canadien ont été de 1,9 milliard de dollars, soit quelque 160 millions de dollars de plus qu'en 2005.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Comme il a été signalé plus haut, celle-ci intervient sur les marchés financiers pour atteindre les objectifs qu'elle poursuit en matière

de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de la Banque visent à soutenir les activités qu'elle mène dans le cadre des quatre grandes fonctions qui lui incombent : Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière. Les dépenses relatives à ces fonctions ont totalisé 264 millions de dollars en 2006, soit 18 millions de plus qu'en 2005. Les coûts associés à la

Profil financier pour la période couverte par le plan à moyen terme 2003-2006

Le plan à moyen terme qui a pris fin en 2006 énonçait un certain nombre de priorités stratégiques exigeant des investissements destinés à renforcer la sûreté des billets de banque, les capacités de recherche et d'analyse de la Banque de même que la transparence de ses communications avec ses employés et avec la population canadienne. Un examen du profil des dépenses effectuées durant la période d'application de ce plan révèle que les deux tiers de l'augmentation observée concernaient surtout deux postes, soit les avantages sociaux futurs et les coûts d'impression des billets de banque.

Au cours des quatre dernières années, le coût des avantages sociaux futurs a grimpé de 34 millions de dollars, ce qui représente 36 % de la hausse totale des dépenses durant cette période. Cette variation tient aux révisions apportées aux hypothèses démographiques, économiques et actuarielles ainsi qu'à la réduction du taux d'actualisation employé pour le calcul de la valeur actuelle des obligations futures.

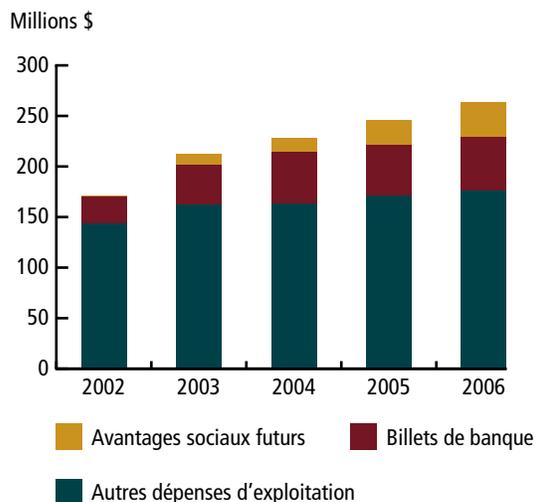
Les coûts d'impression des billets de banque, l'autre grand facteur en cause, comptent pour 29 %, ou

26 millions de dollars, de l'augmentation des dépenses pendant cette même période. Les coûts liés aux billets constituent le principal poste de dépense de la fonction Monnaie. Le plan à moyen terme prévoyait en effet le lancement d'une nouvelle série de billets en vue de protéger l'intégrité de la monnaie canadienne. Ainsi, en 2004, la Banque a procédé à l'émission des grosses coupures (20, 50 et 100 dollars) de sa nouvelle série, qu'elle a munies d'éléments anticontrefaçon perfectionnés. Des versions améliorées de ses billets de 10 et de 5 dollars ont été mises en circulation en 2005 et 2006 respectivement.

L'accroissement annuel des autres dépenses d'exploitation sur les quatre années du plan s'est établi à 5 % en moyenne. La Banque s'est attachée à renforcer sa capacité analytique et a, par conséquent, effectué des investissements importants dans le but d'attirer et de retenir des employés qualifiés. La refonte des systèmes informatiques, en particulier des outils d'analyse et des systèmes assurant les services bancaires essentiels, a aussi mobilisé des ressources considérables, tant financières qu'humaines, durant cette période.

Dépenses d'exploitation

Exclusion faite des frais recouverts pour les services relatifs aux titres destinés aux particuliers



rémunération et aux billets de banque représentent deux des plus importantes catégories de dépenses (voir note 3 à la page 62) et expliquent en grande partie la hausse enregistrée en 2006 par rapport à l'année précédente. Les frais assumés par la Banque à l'égard des opérations concernant les titres destinés aux particuliers, qui sont maintenant comptabilisés sous la fonction Gestion financière, sont entièrement recouverts auprès du gouvernement canadien.

La rémunération

La rémunération globale versée par la Banque, à savoir les traitements, les avantages sociaux et les autres frais de personnel, a augmenté de 13 millions de dollars en 2006. Le plus important facteur de cette augmentation demeure la hausse des dépenses au titre des avantages sociaux futurs, qui s'est chiffrée à 9 millions de dollars pour l'exercice. Celle-ci correspond à plus de la moitié de l'accroissement de l'ensemble des dépenses d'exploitation et est principalement attribuable à la réduction du taux d'actualisation employé pour calculer la valeur actuelle des

obligations futures. Les salaires ont progressé d'environ 3 millions de dollars, ce qui est dû surtout au rajustement général des échelles fondé sur le marché.

Le coût des billets de banque

Les dépenses associées aux billets de banque ont augmenté d'un peu plus de 3 millions de dollars en 2006, en raison du volume accru de billets produits durant l'année et du coût unitaire plus élevé de la coupure améliorée de 5 dollars lancée en novembre. Avec la mise en circulation de celle-ci, la série *L'épopée canadienne* est maintenant complète.

Le plan financier pour 2007

L'année 2007 est la première année d'application du nouveau plan à moyen terme de la Banque, qui couvre la période 2007-2009. Ce plan met l'accent sur trois domaines stratégiques prioritaires : l'infrastructure opérationnelle de la Banque, le milieu de travail offert par celle-ci et sa gouvernance. Les dépenses d'exploitation pour 2007 (hormis les coûts associés aux billets de banque et aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant) ne devraient pas être supérieures de plus de 5 % au budget approuvé pour 2006. Une progression moyenne des dépenses de 4 % par an est incorporée au plan pour les trois années visées.

La récente décision du gouvernement fédéral de regrouper les opérations liées à l'administration du programme de placement des titres au détail, de dissoudre l'agence Placements Épargne Canada et d'en transférer les responsabilités à la Banque devrait se traduire par une hausse des coûts qu'assumera cette dernière en 2007 relativement à ce programme et des sommes qu'elle recouvrera auprès de l'État. Ces opérations demeureront au sein de la fonction Gestion financière.

La gestion du risque financier

Le risque financier a trait à la gestion des éléments de l'actif et du passif de la Banque, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan. La Banque doit faire face à deux risques financiers sous-jacents, à savoir le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit, dont on trouvera une description ci-après. Les deux sont intrinsèquement faibles.

Le risque de crédit

Le portefeuille de la Banque est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances consenties aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont entièrement garanties et adossées à des titres de qualité libellés en dollars canadiens.

Le risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Comme les revenus d'intérêts de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux d'intérêt sous-jacents ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements financiers.

Les modifications comptables à venir

Les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) auront une incidence sur les états financiers de la Banque. Exposées aux chapitres 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et 1530, *Résultat étendu*, du manuel de l'ICCA, ces normes concernent la prise en compte, l'évaluation et la présentation des instruments financiers.

La Banque appliquera ces nouvelles normes comptables, dont on trouvera une description au paragraphe m) de la note 2 (page 62), à compter de 2007. Pour se conformer au chapitre 3855, elle classera les bons du Trésor qu'elle détient comme étant disponibles à la vente, de sorte que ceux-ci seront évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes non réalisés sous *Autres éléments du résultat étendu*. Quant aux obligations en portefeuille, qui seront inscrites comme étant détenues jusqu'à leur échéance, elles continueront d'être évaluées au coût après amortissement. Ainsi, elles pourront encore faire l'objet de prêts ou d'opérations de pension.

Le chapitre 1530 porte sur l'ajout au bilan d'un nouveau poste, appelé *Résultat étendu*. Celui-ci figure sous la rubrique *Capital* et comprend le revenu net de la Banque ainsi que les autres éléments du résultat étendu, qui englobent les gains et les pertes résultant de la variation de la valeur marchande des actifs classés comme étant disponibles à la vente. Une fois ces actifs liquidés, les gains ou pertes découlant de la transaction sont retirés des autres éléments du résultat étendu et comptabilisés dans le revenu pour l'exercice en cours.

Dans sa formulation actuelle, la *Loi sur la Banque du Canada* oblige la Banque à verser au Trésor tous ses revenus nets. Le gouvernement canadien a déposé des modifications aux articles pertinents de la *Loi* qui, lorsqu'elles auront reçu la sanction royale, permettront à l'institution de retenir dans un fonds de réserve spécialement constitué jusqu'à 400 millions de dollars de ses revenus nets. L'objet de ce changement est de faire en sorte que la Banque puisse disposer de fonds suffisants pour faire face aux gains et pertes de placement non réalisés qui résulteront de la comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor.

ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2006)



RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ainsi qu'au regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Ernst & Young s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur

Ottawa (Canada)



S. Vokey, CA, comptable en chef

BANQUE DU CANADA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2006 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Ernst & Young s.r.l. et Deloitte & Touche s.r.l., qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 20 janvier 2006.



ERNST & YOUNG s.r.l.
Comptables agréés

Ottawa (Canada)
Le 22 janvier 2007



PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l.
Comptables agréés

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

(En millions de dollars)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 71,5 millions de dollars (43,9 millions de dollars en 2005)	<u>2 159,6</u>	<u>1 978,3</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	65,6	60,6
Monnaie	122,9	113,7
Système financier	35,5	34,1
Gestion financière	92,6	92,7
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	<u>(53,1)</u>	<u>(55,2)</u>
Gestion financière – après déduction des dépenses recouvrées au chapitre des services relatifs aux titres destinés aux particuliers	<u>39,5</u>	<u>37,5</u>
	<u>263,5</u>	<u>245,9</u>
REVENU NET DESTINÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u><u>1 896,1</u></u>	<u><u>1 732,4</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2006

(En millions de dollars)

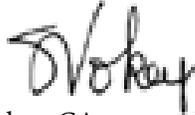
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIF		
Dépôts en devises		
Dollars É.-U.	1,4	84,6
Autres devises	1,7	3,5
	<u>3,1</u>	<u>88,1</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	12,0	-
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	18 120,7	16 384,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada échéant dans les trois ans	10 971,8	10 337,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada n'échéant pas dans les trois ans	19 175,1	19 689,3
Autres placements	38,0	38,0
	<u>48 305,6</u>	<u>46 449,0</u>
Immeubles de la Banque (note 5)	133,8	136,6
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	2 853,8	1 297,1
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	317,2	349,5
	<u>3 171,0</u>	<u>1 646,6</u>
	<u>51 625,5</u>	<u>48 320,3</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 7)	48 762,2	46 077,9
Dépôts		
Gouvernement du Canada	2 228,1	911,1
Banques	9,2	32,8
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	2,6	17,1
Autres dépôts	<u>443,9</u>	<u>422,4</u>
	2 683,8	1 383,4
Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	684,3
Tous les autres éléments du passif	<u>149,5</u>	<u>144,7</u>
	149,5	829,0
	<u>51 595,5</u>	<u>48 290,3</u>
Capital		
Capital-actions (note 8)	5,0	5,0
Réserve légale (note 9)	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>
	30,0	30,0
	<u>51 625,5</u>	<u>48 320,3</u>


D. A. Dodge, gouverneur

Au nom du Conseil


S. Vokey, CA, comptable en chef


M. L. O'Brien, FCA
Président du Comité de la vérification


J.-G. Desjardins, L.Sc.comm., CFA
Président du Comité
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars.)

1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement (y compris des services relatifs aux titres destinés aux particuliers), ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients. L'institution recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le revenu net de la Banque est versé au Receveur général du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Un état des flux de trésorerie n'a pas été établi étant donné que la position de liquidité et de trésorerie de la Banque et d'autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités de l'institution peuvent être obtenus à partir de l'*État des revenus et dépenses* et du *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations, qui concernent pour l'essentiel les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs, sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs a été fixée à onze ans (elle était de douze ans de 2002 à 2004) pour les régimes de pension et le programme d'indemnités pour longs états de service, à quatorze ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à sept ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

d) Conversion des devises

Les éléments de l'actif et du passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Des titres, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont détenus aux fins de placement. Ils sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement, ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements, est inclus dans l'*État des revenus et dépenses* au titre des revenus.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements

de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

L'amortissement des projets en cours est calculé à partir du moment où les actifs sont utilisés.

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des prêts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des emprunts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

m) Modifications comptables à venir

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a émis deux nouvelles normes comptables qui touchent la comptabilisation et l'évaluation d'instruments financiers et qui auront des incidences pour la Banque : le chapitre 1530, *Résultat étendu*, et le chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. La Banque appliquera ces nouvelles exigences comptables de l'ICCA à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le chapitre 1530 ajoute une nouvelle composante aux capitaux propres intitulée *Résultat étendu*, qui sert à comptabiliser les gains et les pertes non réalisés découlant de changements apportés à la juste valeur d'actifs classés comme étant disponibles à la vente. Les gains et les pertes réalisés seront pris en compte dans l'*État des revenus et dépenses*.

L'adoption par la Banque du nouveau chapitre 3855 signifie que cette dernière devra classer ses actifs financiers sous les rubriques « Détenus à des fins de transaction », « Disponibles à la vente », « Détenus jusqu'à leur échéance » ou « Prêts et créances ». Il est prévu qu'à compter de 2007 les *Bons du Trésor* et *Autres placements* figureront sous « Disponibles à la vente », et les *Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada* sous « Détenus jusqu'à leur échéance ».

3. Dépenses par catégorie

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Traitements	92,9	89,5
Avantages sociaux et autres frais de personnel	53,2	43,2
Coût des billets de banque	57,6	55,4
Entretien des immeubles	23,3	21,1
Services et fournitures	82,8	84,0
Amortissement	16,3	17,2
	<u>326,1</u>	<u>310,4</u>
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(53,1)	(55,2)
Autres	(9,5)	(9,3)
	<u>263,5</u>	<u>245,9</u>

L'agence Placements Épargne Canada défraye la Banque du coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Les autres dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Placements

La Banque fait des placements dans les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Ces avoirs présentent une structure généralement semblable à celle de l'encours de la dette intérieure du gouvernement, et ils sont habituellement conservés jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales.

Au 31 décembre 2006, aucun titre n'avait été prêté dans le cadre du programme de prêt de titres.

La Banque détient également 9 441 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) dans le but de participer aux activités de la BRI et, de façon générale, à des projets internationaux.

Risque de crédit

Le portefeuille est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada, l'actionnaire de la Banque. Les avances consenties aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont garanties et entièrement adossées à des titres de qualité libellés en dollars canadiens. La gestion de la qualité de crédit des garanties est assurée par l'établissement de limites d'exposition liées aux cotes de crédit et aux échéances de ces titres.

Risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Puisque les revenus de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux d'intérêt ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements. Les fluctuations de la juste valeur des instruments qui découlent des changements apportés aux taux d'intérêt ne sont pas prises en considération dans les revenus de la Banque, car les placements sont habituellement gardés jusqu'à leur échéance. La Banque n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Juste valeur

La juste valeur des titres présentée ci-après est établie en fonction des cours du marché. Le coût après amortissement de tous les autres instruments financiers détenus par la Banque (éléments de l'actif ou du passif, dont les comptes fournisseurs, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

Les actions de la BRI ne sont pas offertes au public, mais, d'après les récentes émissions d'actions, on estime que leur juste valeur équivaut à 70 % de la participation de la Banque aux fonds propres de la BRI, qui sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS).

Titres	2006			2005		
	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	18 120,7	18 122,7	4,2	16 384,6	16 365,2	3,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les 3 ans	10 971,8	11 108,4	5,0	10 337,1	10 534,9	5,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans	6 639,0	6 982,0	5,4	5 768,0	6 024,4	5,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans	6 438,9	6 774,7	5,0	8 127,9	8 802,2	5,4
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 10 ans	6 097,2	7 563,8	5,8	5 793,4	7 379,3	5,9
	<u>48 267,6</u>	<u>50 551,6</u>		<u>46 411,0</u>	<u>49 106,0</u>	
Actions de la Banque des Règlements Internationaux	38,0	254,4		38,0	226,0	
	<u>48 305,6</u>	<u>50 806,0</u>		<u>46 449,0</u>	<u>49 332,0</u>	

5. Immeubles de la Banque

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	183,5	94,0	89,5	181,6	89,5	92,1
Matériel informatique et logiciels	61,7	47,6	14,1	63,8	45,9	17,9
Autre équipement	139,0	114,5	24,5	137,6	111,6	26,0
	384,2	256,1	128,1	383,0	247,0	136,0
Projets en cours	5,7	-	5,7	0,6	-	0,6
	389,9	256,1	133,8	383,6	247,0	136,6

Les projets en cours en 2006 ont pour objet la mise à niveau de l'infrastructure informatique de la Banque.

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 211,9 millions de dollars (227,5 millions en 2005). Est également compris l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui s'élève à 70,6 millions de dollars (81,0 millions en 2005).

7. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays.

La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
5 dollars	994,3	920,8
10 dollars	1 060,8	1 039,0
20 dollars	15 027,7	14 312,4
50 dollars	6 924,1	6 524,2
100 dollars	23 005,2	21 421,3
Autres billets de banque	<u>1 750,1</u>	<u>1 860,2</u>
	<u>48 762,2</u>	<u>46 077,9</u>

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

9. Réserve légale

La réserve légale a été établie conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque mesure ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a eu lieu au 1^{er} janvier 2005, et la prochaine sera effectuée au 1^{er} janvier 2008.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2006 s'est chiffré à 10,4 millions de dollars (8,8 millions en 2005), soit 4,7 millions de dollars (4,2 millions en 2005) en cotisations de la Banque à ses régimes capitalisés et 5,7 millions de dollars (4,6 millions en 2005) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées, situation des régimes

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	893,5	799,4	-	-
Cotisations de la Banque	4,7	4,2	-	-
Cotisations des employés	6,3	6,1	-	-
Versements et transferts de prestations	(30,3)	(28,8)	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	110,7	112,6	-	-
<i>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice²</i>	<u>984,9</u>	<u>893,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	887,2	715,2	151,1	126,2
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	28,7	22,1	6,1	4,7
Frais d'intérêts	38,1	37,7	6,4	6,5
Versements et transferts de prestations	(30,3)	(28,8)	(5,7)	(4,6)
Perte actuarielle	0,1	141,0	2,2	18,3
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<u>923,8</u>	<u>887,2</u>	<u>160,1</u>	<u>151,1</u>
Situation des régimes				
Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	61,1	6,3	(160,1)	(151,1)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(64,6)	(75,5)	18,8	22,2
Coût non amorti des modifications	17,2	19,5	2,0	3,0
Perte actuarielle nette non amortie	56,9	130,7	41,3	41,6
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<u>70,6</u>	<u>81,0</u>	<u>(98,0)</u>	<u>(84,3)</u>

1. Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime s'établissaient à 51,0 millions de dollars (48,0 millions en 2005) et 32,5 millions de dollars (26,7 millions en 2005), respectivement.

2. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 59 % en actions, 26 % en obligations, 9 % en valeurs à rendement réel, 3 % en biens immobiliers et 3 % en encaisse et placements à court terme (58 %, 27 %, 10 %, 3 % et 2 % en 2005).

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

Charge au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	22,4	16,1	6,1	4,7
Frais d'intérêts	38,1	37,7	6,4	6,5
Rendement réel des actifs des régimes	(110,7)	(112,6)	-	-
Perte actuarielle	0,1	141,0	2,2	18,3
<i>Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs</i>	(50,1)	82,2	14,7	29,5
Ajustements				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	67,7	71,8	-	-
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	1,0	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte réelle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	8,3	(135,8)	(0,1)	(16,8)
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,9)	(12,6)	3,5	3,5
<i>Charge constatée au titre des régimes au cours de l'exercice</i>	15,3	7,9	19,1	17,2

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,25 %	4,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
Dépense au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	5,00 %	4,20 %	4,80 %
Taux de rendement prévu des actifs	5,50 %	5,50 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			8,20 %	8,25 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,75 %	4,80 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2016	2015

Sensibilité aux principales hypothèses en 2006

	Variation de l'obligation	Variation de la dépense
Incidence d'une augmentation/diminution de 0,25 % des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(39,9)/42,6	(4,6)/4,9
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	0/0	(2,0)/2,0
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(6,5)/7,0	(0,2)/0,2
Incidence d'une augmentation/diminution de 1,00 % des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciel hypothétiques du coût des soins de santé	22,3/(16,8)	1,8/(1,3)

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2006, des sommes fixes totalisant 70,7 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, de Montréal, de Toronto, de Calgary et de Vancouver. Au 31 décembre 2006, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 3,4 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre octobre 2007 et août 2014.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	<u>Services impartis</u>	<u>Location de bureaux</u>	<u>Total</u>
2007	18,2	1,2	19,4
2008	17,1	0,6	17,7
2009	16,2	0,3	16,5
2010	15,4	0,3	15,7
2011	3,8	0,3	4,1
Par la suite	<u>-</u>	<u>0,7</u>	<u>0,7</u>
	<u>70,7</u>	<u>3,4</u>	<u>74,1</u>

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2006 et en 2005, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2006.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2006, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 4,23 %) s'élevait à 2 853,8 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 8 janvier 2007 (à la fin de 2005, des contrats totalisant 1 297,1 millions de dollars et portant intérêt au taux de 3,21 % étaient toujours en cours).

L'encours des contrats d'achat de titres était nul au 31 décembre 2006 (à la fin de 2005, il s'élevait à 684,3 millions de dollars et portait intérêt au taux de 3,25 %).

d) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 62,1 millions de dollars au 31 décembre 2006, selon le taux de change en vigueur à cette date.

e) Procédure judiciaire

En 2004, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

f) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée

par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses liquidités. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2005 ont été réagencés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

CADRES SUPÉRIEURS

Conseil de direction

David A. Dodge, *gouverneur**, W. Paul Jenkins, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay*, Sheryl Kennedy*, David J. Longworth*, Tiff Macklem*

Marcus L. Jewett, c.r., avocat général et secrétaire général*

Conseillers

Janet Cosier*¹, Clyde A. Goodlet, Steve Ambler²,
John D. Murray, Ronald M. Parker³,
George Pickering, Bonnie J. Schwab, John G. Selody



Marchés financiers

Donna Howard, *chef*
Carolyn Wilkins, *sous-chef*
Ross MacKinnon, *directeur du Bureau de Toronto*
Miville Tremblay, *directeur du Bureau de Montréal*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Ron Morrow, *directeur*³
Paul Chilcott, *directeur*

Bureau de surveillance des risques financiers

Mark Zelmer, *directeur*⁴

Recherches

Agathe Côté, *chef*
Paul Fenton, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Sharon Kozicki, *directrice de recherches*
Stephen Murchison, *directeur de recherches*

Études monétaires et financières

Allan Crawford, *chef*
Dinah Maclean, *sous-chef*
Walter N. Engert, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur de recherches*

Relations internationales

Lawrence L. Schembri, *chef*
Graydon Paulin, *sous-chef*
Donald Coletti, *directeur de recherches*
Robert Lafrance, *directeur de recherches*

Opérations bancaires

Gerry T. Gaetz, *chef*
Dale M. Fleck, *chef associé*
Louise Hyland, *directrice*,
Système financier et gestion financière

Nicole Poirier, *directrice, Observation et communication sur les billets de banque*
Charles Spencer, *directeur, Billets de banque – Recherche-développement*
Richard Wall, *directeur*,
Opérations sur les billets de banque

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett, *avocat général et secrétaire général*^{*}
Colleen Leighton, *secrétaire générale adjointe*
Lorna Thomas, *adjointe spéciale du gouverneur*
Robert Turnbull, *avocat général adjoint*

Communications

Denis Schuthe, *chef*

Services généraux

Sheila Niven, *chef*^{*}
Janice Gabie, *sous-chef*
Frances Boire-Carrière, *directrice*,
Services des ressources humaines
John Otterspoor, *directeur*,
Services des technologies de l'information
Steve Little, *sous-directeur*,
Services des technologies de l'information
John Reinburg, *directeur*,
Services de sécurité et des installations

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef*^{*}
Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Vérification

David Sullivan, *vérificateur interne en chef*

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements
2. Conseiller spécial invité
3. En détachement auprès du gouvernement du Canada – Programme de permutation des cadres
4. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2007

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4
David Amirault, *représentant principal (Analyse économique)*
Monique Guérin, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College,
bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8
Thérèse Lafèche, *représentante principale (Analyse économique)*
Poste vacant, *représentant principal (Monnaie)*

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage,
bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Hung-Hay Lau, *représentant principal (Analyse économique)*
Paul de Swart, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404 – 6th Avenue SW, Suite 200
Calgary (Alberta) T2P 0R9
Mark Illing, *représentant principal (Analyse économique)*
Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4
Farid Novin, *représentant principal (Analyse économique)*
Trevor Frers, *représentant principal (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis
Zahir Lalani, *consul et représentant principal de la Banque du Canada*

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Publications

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Enquête sur les perspectives des entreprises

Publication trimestrielle gratuite

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires de nature économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications
234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8248;
1 877 782-8248 (sans frais en Amérique du Nord)
Télécopieur : 613 782-8874
Adresse électronique :
publications@banqueducanada.ca

Internet

www.banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398
Télécopieur : 613 782-7802
Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca